Nations Unies A/60/PV.15

Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

15e séance plénière
Mardi 20 septembre 2005, à 10 heures
New York

Président : M. Eliasson . . . . . (Suède)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Allocution de M. Anote Tong, Président de la République de Kiribati

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Kiribati.

M. Anote Tong, Président de la République de Kiribati, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Anote Tong, Président de la République de Kiribati et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Tong (*parle en anglais*) *:* Monsieur le Président, je vous prie d'accepter mes félicitations pour votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale, et je puis vous assurer que Kiribati vous accordera son appui pendant la durée de votre mandat. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Président sortant, M. Jean Ping, de la compétence et de l'efficacité avec lesquelles il a dirigé les travaux de la cinquante-neuvième session.

Au cours de la Réunion plénière de haut niveau qui s'est tenue la semaine dernière, nous avons examiné, entre autres questions, l'avenir de l'Organisation et ce que nous en attendons. Nous avons été informés de ce qu'a accompli notre organisation au cours des 60 dernières années. Nous sommes reconnaissants à toutes les nations pour leur coopération et pour leur appui qui ont rendu possibles ces réalisations. Je souhaite féliciter le Secrétaire général, ainsi que son personnel, pour la façon dont il a dirigé l'Organisation en cette période difficile et éprouvante.

Nous avons également entendu certains orateurs parler des défauts de notre organisation. Si nous reconnaissons et approuvons pleinement la nécessité de réformer l'Organisation, nous craignons que nombre de ces défauts relativement à la promotion du développement durable des États Membres, en particulier des petits États insulaires en développement, ne soient dus au fait que nous sommes incapables de nous acquitter des engagements pris par le passé.

Si chaque État Membre est au premier chef responsable d'instaurer un développement durable à l'intérieur de ses frontières, la mondialisation et l'interdépendance croissante de notre monde font qu'aucun pays ne peut, de par ses seuls efforts, réussir son développement durable. Pour y parvenir, les petits États insulaires en développement ont naturellement besoin plus que d'autres d'une coopération et d'une aide extérieures.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

05-51405 (F)

Maintenant que nous avons dressé le bilan des progrès accomplis ces 60 dernières années, nous avons la difficile tâche d'examiner les mesures qui nous permettront, ensemble et à travers l'ONU, de répondre aux exigences et préoccupations soulignées lors de la Réunion plénière de haut niveau, en accordant une attention particulière aux besoins spécifiques des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

Même si Kiribati peut être classée parmi les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, son peuple aspire véritablement à son épanouissement et au développement du pays. Nous, qu'il a élus pour le représenter, avons la mission et le devoir exprès de tout faire pour répondre à ses aspirations en matière de développement.

Les problèmes démographiques posent un obstacle de taille à nos efforts de développement. Nos stratégies nationales de développement mettent davantage l'accent sur la coordination des efforts visant une planification familiale efficace. La progression du chômage chez les jeunes soulève de nouveaux problèmes sociaux. Nous sommes résolus à canaliser l'énergie de notre jeunesse à des fins productives et utiles. Les filières d'embauche à l'étranger, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, vont être élargies et de nouvelles possibilités explorées, notamment par le biais d'accords avec des compagnies étrangères dans les domaines de la navigation, de la pêche et des croisières. Le programme « Pacific Access Category » du Gouvernement néo-zélandais est un exemple très positif, qui mérite d'être étudié de près par d'autres pays.

La flambée des prix des combustibles représente pour nous un très grave problème. Ceux qui en pâtissent le plus sont les pays les moins avancés, qui sont les moins bien placés pour se permettre de telles dépenses. C'est pourquoi il n'a jamais été aussi urgent d'accélérer la mise au point de sources énergétiques de substitution.

Nous sommes fermement convaincus que nous pouvons nous appuyer sur nos ressources halieutiques pour assurer notre avenir, mais, pour cela, il faut que les partenaires de développement prennent des mesures incitatives, comme la mise en place de montages financiers à l'intention des investisseurs qui ont la volonté et les moyens d'exploiter des installations de traitement terrestres dans les pays détenteurs des ressources.

Mais avant cela, si nous voulons atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, il faut pouvoir compter sur la réalisation de l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement.

Les questions environnementales, en premier lieu les changements climatiques et la hausse du niveau des mers, remettent en question la sécurité de pays comme Kiribati, qui sont constitués d'atolls de corail de faible altitude. La réalisation des objectifs fixés dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques exige une action mondiale concertée, qui soit assortie d'une plus grande volonté politique.

Nous sommes reconnaissants de l'appui que nous avons reçu et que nous continuons de recevoir dans l'élaboration de mesures d'ajustement aux changements climatiques et à la montée du niveau des mers. Nous reconnaissons toutefois qu'il nous faut désormais envisager de très près la délocalisation de nos populations, une telle éventualité ne pouvant être convenablement examinée que dans cette enceinte.

Kiribati convient sans réserve qu'une vaste réforme de l'ONU est nécessaire. L'environnement dans lequel l'Organisation évolue à l'heure actuelle est bien différent de ce qu'il était en 1945. Une réforme doit être engagée pour que l'Organisation reste une institution digne d'intérêt aux yeux de ses États Membres.

Le terrorisme est une menace pour tous. Kiribati condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous soutenons la lutte mondiale contre le terrorisme. Nous sommes de plus en plus alarmés par la mondialisation de la terreur. Ne pouvant nous permettre d'être indifférents au terrorisme, nous contribuerons, dans la limite de nos moyens, à la guerre contre la terreur. Nous sollicitons l'appui de ceux qui peuvent et veulent nous aider à mettre en œuvre et faire respecter la législation antiterroriste que nous avons adoptée conformément à nos obligations de membre de la communauté internationale.

Kiribati a apporté sa contribution à la mission régionale d'assistance aux Îles Salomon. Nous continuerons de concourir à cette action régionale aussi

longtemps qu'il le faudra. Kiribati aimerait également fournir du personnel de police civile aux missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Kiribati est favorable à l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité. De notre point de vue, les pays comme le Japon qui contribuent de façon notable aux programmes des Nations Unies en faveur de la paix, de la sécurité et du développement méritent un siège permanent au Conseil de sécurité.

Alors que nous examinons la réforme de l'ONU et que nous célébrons le soixantième anniversaire de l'Organisation, le moment est bien choisi pour nous pencher également sur la question de Taiwan et de ses 23 millions d'habitants. Taiwan est un pays où la démocratie est florissante, où l'état de droit règne et où les droits de l'homme sont respectés. De plus, Taiwan a les moyens et la volonté de contribuer de manière significative aux efforts collectifs destinés à assurer la paix, la sécurité et la prospérité dans le monde.

Nous pensons également que, quoi qu'on en pense sur le caractère intérieur de la question de Taiwan, rien ne justifie que l'on soutienne des mesures fondées sur la menace, comme la loi dite anti-sécession, qui pourrait être lourde de conséquences pour la stabilité régionale et mondiale.

Monsieur le Président, je suis sûr que, sous votre direction, nous œuvrerons dans l'unité et avec détermination à accomplir les tâches qui nous attendent et, peut-être, avec moins de grandiloquence.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Kiribati de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Anote Tong, Président de la République de Kiribati, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour provisoire (*suite*)

Débat général

Allocution de M. Carlos Gomes, Jr., Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau.

M. Carlos Gomes, Jr., Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Carlos Gomes, Jr., Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Gomes (Guinée-Bissau) (*parle en portugais; texte en français fourni par la délégation*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Considérant votre rôle en ce moment d'importance cruciale, la Guinée-Bissau, en sa qualité de Vice-Présidente de la présente session, ne ménagera aucun effort pour vous soutenir dans l'accomplissement de votre fonction.

Je voudrais associer à ces chaleureuses félicitations votre prédécesseur, M. Jean Ping, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères de la République sœur du Gabon, pour le zèle et le talent dont il a fait montre à la présidence de la cinquante-neuvième session.

Mes félicitations s'adressent également au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, pour l'excellent travail qu'il a fourni à la tête de notre organisation en vue d'en renforcer la crédibilité, de promouvoir l'indispensable solidarité internationale et d'obtenir des consensus autour des grandes questions relatives à la sécurité, à la lutte contre le terrorisme, au développement et aux droits de l'homme.

Le monde vit dans l'attente de l'avènement d'un nouvel ordre, qui requiert une architecture politique internationale plus réaliste et plus démocratique ainsi que la volonté générale et l'engagement collectif de tous les États Membres de relever les défis auxquels l'humanité doit faire face dans un contexte d'interdépendance croissante. Nous souscrivons aux conclusions et recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général. À ce sujet, je rappellerai que mon pays est prêt à concourir à un accord global qui permette de relever les défis actuels du développement, de la sécurité, de la lutte contre le terrorisme international, du respect des droits de l'homme ainsi que de la réforme institutionnelle de l'ONU, en particulier du Conseil de sécurité, au sein

duquel l'Afrique devrait bénéficier du droit légitime d'occuper deux sièges permanents.

Pour mener à bien ces réformes, il est important qu'il y ait une volonté politique fondée sur une action collective des États, qui constitue le socle du système international. Il ne serait toutefois pas exagéré de souligner que la coopération qui peut mener à bien cette action collective ne sera possible que si les politiques de chaque pays prennent en considération non seulement les besoins nationaux mais aussi ceux des autres pays, car nous faisons tous partie de la même famille humaine et sommes condamnés à vivre ensemble sur une même planète, que nous avons l'obligation de partager et de protéger.

C'est à ce titre que j'exprime notre préoccupation à l'égard du phénomène de la mondialisation. Nous sommes conscients des énormes potentialités et des avantages qu'une mondialisation bien gérée peut offrir, notamment dans les domaines économique, financier, commercial et technologique, ainsi qu'en matière de communication. Cependant, il n'en demeure pas moins vrai que dans sa forme actuelle la mondialisation n'a pas été suffisamment inclusive et s'est révélée être un processus porteur d'inégalités. L'exclusion et la marginalisation dans les relations internationales, qui caractérisent les effets négatifs de la mondialisation, font partie des facteurs qui contribuent à l'existence et à la prolifération des conflits. Cette situation requiert des réponses d'une portée également mondiale, suffisamment inclusives et dûment coordonnées, ainsi que des cadres multilatéraux de dialogue, de concertation et d'interaction efficaces.

Les conflits inter-États, les guerres civiles, le crime organisé, le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et le trafic illicite des armes légères constituent les nouvelles formes de menace à la paix et la sécurité internationales. Mais elles ne se limitent pas à ces domaines; les menaces touchent également la pauvreté, les pandémies et les catastrophes naturelles qui frappent notre planète.

Le lien chaque fois plus étroit entre la sécurité internationale et le développement ne laisse plus aucun doute en ce qui concerne le geste de solidarité souhaité en matière de financement du développement des pays les plus pauvres. Cette attitude responsable et salutaire constitue un des piliers majeurs dans les efforts pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, un défi auquel l'humanité ne doit pas se soustraire. Je forme des vœux pour qu'il y ait une volonté politique suffisante afin que le nouveau partenariat pour le développement que l'on tente d'établir entre les États puisse dans un futur proche dissiper ces doutes et combler les espoirs suscités par les grandes conférences organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.

Le document final que nous avons adopté au terme de la Réunion plénière de haut niveau qui vient d'avoir lieu offre, même si cela est encore insuffisant, une nouvelle perspective dans ce sens. Cependant, il faut souligner que les discussions, les concertations et les négociations doivent se poursuivre de manière transparente et inclusive afin de pouvoir atteindre des résultats satisfaisants pour tous les États Membres.

L'Afrique a été récemment l'objet d'une attention accrue et légitime de la part de la communauté internationale. À cet effet, j'ai le plaisir d'exprimer notre satisfaction concernant la décision émanant du dernier sommet du Groupe des Huit en ce qui concerne l'annulation de la dette de quelques pays africains et les perspectives qui s'ouvrent pour l'élargissement de cette mesure à d'autres pays parmi les plus pauvres, y compris mon pays, la Guinée-Bissau.

La Guinée-Bissau conclura le 1er octobre prochain le processus de retour complet à la normalité constitutionnelle, avec l'investiture du Président élu. Le succès de la période de transition politique initiée en septembre 2003, qui arrive à son terme, a été le fruit de relations équilibrées entre les institutions de la République, fondées sur la séparation des pouvoirs et caractérisées par la bonne gouvernance ainsi que par la promotion d'un climat de dialogue avec les principaux acteurs politiques nationaux et la société civile.

Cela n'a pas été toujours facile. Nous avons été à plusieurs reprises confrontés à des problèmes qui dépassaient nos capacités de réponse nationales. Le cadre de concertation permanente et de coopération avec la communauté internationale, qui s'est révélé être un important instrument d'accompagnement de la situation socioéconomique et du processus politique interne, tant au niveau du Fonds de gestion économique d'urgence que de celui du processus électoral. Je voudrais, au nom de mon gouvernement, exprimer ma profonde gratitude aux pays membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, de l'Union économique et monétaire ouest-

africaine, de la Communauté des pays de langue portugaise et de l'Union européenne, et plus généralement à la communauté internationale, pour leurs importantes contributions au processus de transition politique de notre pays. Il va sans dire que sans cet appui, la Guinée-Bissau aurait difficilement pu faire face aux innombrables contraintes qui ont caractérisé sa transition politique.

Le rôle joué par le système des Nations Unies, le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour la Guinée-Bissau et le Groupe des Amis de la Guinée-Bissau, en particulier mérite de notre part une mention spéciale et nos remerciements les plus sincères.

L'appui de la communauté internationale a été très important pour le succès de la transition politique en Guinée-Bissau. Cependant, il se révèle plus décisif encore pour faire face aux défis de la reconstruction des infrastructures du pays, de la relance de son économie et de la création des conditions minimum de gouvernabilité et de renforcement des fondements d'un État démocratique que nous voulons en Guinée-Bissau. Ces facteurs sont indispensables pour la paix et la stabilité politique et sociale.

C'est à ce propos qu'une fois encore je sollicite du haut de cette tribune l'appui de la communauté internationale pour la table ronde des donateurs, qui doit se tenir en novembre prochain dans la perspective d'adopter conjointement avec nos partenaires le Document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté. Cet objectif s'inscrit dans la droite ligne des préoccupations de l'ONU, qui vise à fournir une assistance plus efficace aux pays en situation d'après conflit, comme le prévoit la proposition de création de la Commission de consolidation de la paix, que nous soutenons pleinement.

Nous reconnaissons que le respect des règles démocratiques, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance économique et financière sont des piliers fondamentaux de l'état de droit. Je réaffirme la détermination de mon gouvernement, dans le strict respect de notre Constitution, à travailler en étroite collaboration avec toutes les institutions de la République, pour créer les conditions susceptibles de promouvoir la réconciliation, l'unité nationale, la paix et la stabilité politique interne; de consolider nos relations d'amitié, de fraternité et de solidarité avec nos voisins; et de rétablir un climat de confiance et de crédibilité ainsi qu'un partenariat efficace et durable avec toute la communauté internationale, au service du développement socioéconomique de notre pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Soares Sambu, Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau, est escorté de la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Somsavat Lengsavad, Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao.

M. Lengsavad (*parle en lao; texte anglais fourni par la délégation*) : J'aimerais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale en sa soixantième session. Je ne doute pas qu'avec votre expérience et vos talents de diplomate vous saurez mener à bien nos délibérations. Je tiens aussi à faire part de notre vive appréciation à S. E. M. Jean Ping, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, pour l'efficacité avec laquelle il a présidé nos travaux ainsi que pour les réussites marquantes enregistrées au cours de son mandat.

Soixante ans après sa création, l'Organisation des Nations Unies, la seule Organisation multilatérale, se trouve à la croisée des chemins. Au moment de la création de l'Organisation, la promotion de la paix et de la sécurité, ainsi que le développement économique et social, étaient ses principaux objectifs. Elle avait alors été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre et de l'insécurité, pour réduire et éliminer la pauvreté, et pour avancer vers la prospérité économique pour tous.

Aujourd'hui, le monde reste en proie aux conflits, à la violence, à l'insécurité, à la faim, à la pauvreté et au désespoir. Nous avons par conséquent toutes les raisons d'agir collectivement pour réformer et renforcer cette institution multilatérale pour la rendre capable d'affronter de façon efficace les nombreux défis complexes que connaît le monde.

Dans le cadre de ce processus de réforme, la revitalisation de l'Assemblée générale est maintenant devenue l'une des questions cruciales que les États

Membres doivent examiner. À notre avis, l'Assemblée, qui comprend tous les États Membres de l'ONU, doit continuer de jouer un rôle central en tant que principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'Organisation. Elle doit servir d'instance où sont proclamées les déclarations politiques de haut niveau et où sont examinés notamment des points de l'ordre du jour revêtant une importance politique ou une urgence particulières. Aux fins de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, les États Membres doivent réaffirmer la nécessité de respecter pleinement et de rétablir l'équilibre entre les organes principaux de l'ONU, dans le cadre de leurs domaines et mandats respectifs, conformément à la Charte.

Au Sommet du Millénaire en 2000, les chefs d'État et de gouvernement des États Membres de l'ONU ont pris la décision de lutter en faveur de l'élimination des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires. Nous regrettons, à cet égard, que la septième Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue à New York du 2 au 27 mai 2005, n'ait pas été en mesure de trouver un consensus sur les questions de fond relatives aux trois piliers du Traité. La République démocratique populaire lao est d'avis que tous les États parties doivent restés attachés au TNP et il estime que ce dernier doit continuer de constituer l'un des fondements du cadre mondial du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive.

L'économie mondiale continue d'être instable et à connaître une croissance lente et inégale. La mondialisation a beau offrir d'énormes possibilités à bon nombre de pays, elle présente cependant maintes difficultés et maints risques pour les pays en développement, notamment pour les groupes les plus vulnérables et les pays en développement sans littoral. En réalité, la mondialisation à l'intérieur des pays et entre les pays n'a pas produit de bénéfices égaux pour tous. Le fossé entre pays développés et pays en développement dans le monde ne cesse de se creuser, et nous sommes vivement préoccupés par la pauvreté croissante dans un grand nombre de pays en développement.

Pour que les pays en développement puissent cueillir les fruits de la mondialisation, il est nécessaire d'instaurer un climat économique externe propice au développement. À cette fin, nous devrions tous essayer d'obtenir une plus grande cohérence entre les systèmes internationaux commerciaux, monétaires et financiers.

Parmi les groupes les plus vulnérables, les pays en développement sans littoral méritent une attention toute particulière. Le Programme d'action d'Almaty, adopté en 2003, a été un document historique qui énonce cinq domaines prioritaires. Le Consensus de São Paulo, adopté en 2004 par la onzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a notamment reconnu que les pays en développement sans littoral ont des économies faibles et vulnérables. Ces documents, ainsi que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale constituent des progrès importants sur lesquels le Groupe des pays en développement sans littoral peut faire fond afin d'aller de l'avant et de défendre sa cause légitime. En ma qualité de président de ce Groupe, j'invite la communauté internationale à soutenir nos efforts et à en être solidaire.

Aux fins de renforcer l'unité et la solidarité parmi les pays du Sud et d'assurer le suivi de l'application du Programme d'action de La Havane, adopté par le premier Sommet du Sud en 2000, le deuxième Sommet du Sud et du Groupe des 77 et la Chine s'est tenu à Doha (Qatar) du 12 au 16 juin 2005. La Déclaration et le Plan d'action de Doha, qui ont été adoptés lors du deuxième Sommet du Sud, ont préconisé des efforts plus énergiques pour renforcer et revitaliser la coopération Sud-Sud, en vue de favoriser une croissance économique et un développement durables dans les pays du Sud.

Au mois d'avril dernier, à Jakarta (Indonésie), s'est tenu le Sommet Asie-Afrique aux fins de revigorer l'esprit de la Conférence de Bandung de 1955 et d'établir une coopération future entre les deux continents dans l'objectif d'instaurer un Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique. Ce partenariat, inauguré lors du Sommet, constitue un important pilier en vue du renforcement de la coopération Sud-Sud.

J'aimerais saluer le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour ses efforts inlassables destinés à garantir le succès de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale. La République démocratique populaire lao accorde une grande importance au document adopté par les chefs d'État et de gouvernement, dans lequel ils réaffirment la Déclaration du Millénaire et leur détermination d'appliquer pleinement et effectivement le Programme

d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés ainsi que le Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit.

Étant donné les aspirations de la majorité écrasante des États Membres, le deuxième Sommet du Sud qui s'est tenu à Doha a demandé au Gouvernement des États-Unis de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba. Cet embargo, outre le fait d'être unilatéral et contraire à la Charte, au droit international et au principe du bon voisinage, entraîne d'énormes pertes matérielles et économiques pour le peuple cubain.

S'agissant de la péninsule coréenne, nous nous félicitons de la reprise récente des pourparlers à six pays qui ont permis d'enregistrer d'importants progrès. La République démocratique populaire lao exprime l'espoir que les parties concernées déploieront de nouveaux efforts conjoints et entreprendront des actions concrètes sur la base des principes et engagements contenus dans la Déclaration conjointe du 19 septembre 2005 sur la création d'une péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires, contribuant ainsi à encourager la paix, la sécurité, la stabilité et la coopération en vue du développement dans la région Asie-Pacifique en général.

Au Moyen-Orient, même si la situation reste difficile et complexe, certains progrès ont été réalisés et doivent être encouragés plus avant. Aux fins de parvenir à une paix globale et durable dans la région, la question de Palestine sous tous ses aspects doit être réglée conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU. La République démocratique populaire lao réaffirme à cet égard son soutien inébranlable à la lutte légitime du peuple palestinien – sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine – et à l'exercice de son droit à l'autodétermination, y compris son droit à la création d'un État indépendant, vivant côte à côte avec Israël.

La situation en Iraq continue de préoccuper la communauté internationale. Nous espérons sincèrement qu'une paix, une sécurité et une stabilité durables pourront bientôt être garanties dans ce pays, permettant ainsi au peuple iraquien de maîtriser réellement sa destinée et son avenir.

L'année 2005 marque le trentième anniversaire de la proclamation de la République démocratique populaire lao, un événement historique d'importance capitale dans la vie politique de la nation. En général, l'économie nationale continue de croître à un rythme soutenu. Le taux de croissance était de 7,2 % au cours de la période 2004-2005. Les investissements étrangers ont augmenté, la stabilité politique, la tranquillité sociale et la sécurité sont garanties et les conditions de vie du peuple continuent de s'améliorer. Le peuple lao multiethnique, s'il jouit de droits fondamentaux, notamment du droit d'être athée ou de pratiquer la religion de son choix, est fermement uni dans la tâche de consolidation de la paix. En outre, la République démocratique populaire lao reste attachée à l'application d'une politique visant à créer un État de droit, de manière à garantir la liberté, la démocratie et les intérêts légitimes de tous ses citoyens, ainsi que des ressortissants étrangers, résidents et autres, vivant et travaillant en République démocratique populaire lao.

Sur le plan externe, la République démocratique populaire lao a vigoureusement participé aux activités multiformes régionales et internationales destinées à encourager la paix, la stabilité, l'amitié et le développement en vue de la coopération. Un événement historique pour la République démocratique populaire lao a été le fait d'accueillir le dixième Sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en novembre 2004, à la suite de la réunion ministérielle couronnée de succès, qui s'est tenue du 24 au 29 juillet 2005, ainsi que des conférences post-ministérielles et du douzième Forum régional de l'ASEAN. Ces événements reflètent le grand sens des responsabilités dont fait preuve le peuple multiethnique lao dans l'ensemble, pour ce qui est de s'acquitter de la présidence de l'ASEAN au cours des 12 derniers mois.

Par ailleurs, ces réalisations ont contribué de manière importante à réduire le fossé en matière de développement entre les pays membres de l'ASEAN et à favoriser la réalisation d'une communauté des nations de l'Asie du Sud-Est. Cette communauté a trois piliers, la Communauté ASEAN pour la sécurité, la Communauté économique ASEAN et la Communauté socioculturelle ASEAN, qui sont tous les trois étroitement liés et se renforcent mutuellement dans le but de faire régner une paix durable, la stabilité et la prospérité partagée dans la région.

M. Gillerman (Israël), Vice-Président, assume la présidence.

L'ASEAN espère que des pays amis et l'Organisation des Nations Unies s'impliqueront davantage dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vientiane et dans le fonds de développement de l'ASEAN pour l'intégration économique régionale, en particulier dans les domaines du développement des ressources humaines, de l'infrastructure, des technologies de l'information et de la mise en valeur des ressources énergétiques.

La paix ne peut être réalisée sans le développement et le développement, à son tour, ne peut être réalisé sans la coopération entre les nations, l'Organisation des Nations Unies jouant un rôle important de catalyseur.

L'Organisation des Nations Unies, la seule Organisation multilatérale et universelle, ne peut cependant être renforcée si elle n'embrasse pas dans la même mesure les préoccupations de tous, notamment celle des petits États vulnérables et faibles qui constituent la majorité de ses Membres. À cet égard, nous devrions tous garder à l'esprit que les générations futures, jugeront non seulement les mots que nous disons et les principes que nous épousons mais aussi les mesures que nous adoptons pour apporter le développement à l'humanité tout entière.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Silvan Shalom, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Israël.

M. Shalom (Israël) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir exceptionnel de faire l'éloge de S. E. l'Ambassadeur Dan Gillerman, mon émissaire auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui assume en ce moment la présidence, à l'occasion de son élection au poste de Vice-Président de l'Assemblée générale à sa soixantième session et de lui souhaiter plein succès.

Le moment est à l'optimisme au Moyen-Orient. Le rideau de fer qui a défini les relations d'Israël avec la plupart des pays du monde arabe et musulman pendant des générations est en train de s'effondrer. Les contacts d'Israël avec les États arabes et musulmans s'accroissent à un rythme sans précédent. Des pays qui avaient refusé par le passé de reconnaître l'humanité que nous avons en partage, tels le Pakistan et d'autres pays, nous tendent aujourd'hui la main dans un geste d'amitié et de reconnaissance. Les relations avec les États musulmans clefs tels que la Turquie sont florissantes, tandis que nos liens pacifiques tant avec l'Égypte qu'avec la Jordanie s'améliorent constamment.

J'ai eu à New York, cette semaine, l'honneur de m'entretenir avec plus de 10 de mes collègues du monde arabe et musulman – un nombre impensable il y a à peine deux ans. Ces réunions ont été amicales, ce qui est fort approprié pour des pays qui ne sont pas en conflit ni territorialement ni économiquement. Israël se félicite de cette disponibilité nouvelle pour nouer le contact et nous encourageons nos voisins à tirer parti des fondations que nous sommes en train de poser. Les contacts entre Israël et ses voisins arabes et musulmans sont bénéfiques à la région et à la paix.

Nous partageons tous un intérêt commun à construire une région de tolérance et de coopération – une région dans laquelle ce sont les personnes modérées qui ont l'initiative et non pas les terroristes qui ont eu recours à la violence pendant si longtemps pour déterminer les priorités. En effet, ceux qui veulent véritablement aider les Palestiniens et leur apporter les dividendes de la paix et de la prospérité doivent comprendre qu'augmenter les contacts et la coopération avec Israël est un élément crucial de ce processus.

Les possibilités de coopération sont nombreuses. Dans des domaines aussi divers que l'agriculture, la santé, l'environnement, les transports et l'électricité, les bénéfices possibles d'une coopération régionale au Moyen-Orient sont immenses. Cette coopération peut apporter des bénéfices économiques tangibles et immédiats, comme l'a montré l'amélioration des relations entre Israël et la Jordanie et l'Égypte.

Malheureusement, un grand nombre des liens que nous entretenons avec le monde arabe et musulman sont encore dans l'ombre, cachés du public. Aujourd'hui, j'invite mes collègues arabes et musulmans à exposer nos contacts en pleine lumière afin que nos peuples puissent comprendre notre désir partagé d'œuvrer de concert pour apporter la paix et la prospérité à notre région. J'invite les dirigeants du monde arabe et musulman à se joindre à nous pour parler à nos populations de paix plutôt que de conflit, des raisons de coopérer plutôt que des raisons de boycotter.

En novembre de cette année, je serai assis aux côtés de mes collègues arabes et musulmans lors de deux réunions internationales : le Sommet mondial sur la société de l'information, en Tunisie, et le sommet du partenariat euroméditerranéen, à Barcelone. J'engage la communauté internationale et mes homologues arabes et musulmans à travailler ensemble, avec nous, pour veiller à ce que ces réunions aboutissent à des projets concrets qui nous aideront à renforcer nos efforts de paix sur le terrain.

Le moment est également venu pour la communauté internationale de renouveler son investissement dans l'avenir du Moyen-Orient en relançant un nouveau souffle à la filière multilatérale des négociations de paix au Moyen-Orient.

Il y a exactement une semaine, Israël a achevé l'évacuation de toutes les communautés israéliennes de la bande de Gaza. Des familles entières, dont un grand nombre ont vécu sur ces terres et les ont labourées pendant trois générations, ont été appelées par leur gouvernement à partir et à recommencer leurs vies à zéro. Aujourd'hui, il n'y a plus d'Israéliens à Gaza. Le pouvoir militaire israélien a maintenant pris fin. La responsabilité des affaires de Gaza et de ses habitants est maintenant entre des mains palestiniennes. Les mesures prises par Israël ont ouvert la porte à un nouvel avenir et nous invitons nos voisins à emprunter avec nous cette porte.

Nous sommes attachés à la Feuille de route et nous souhaitons revenir à sa mise en œuvre intégrale. Pour cela, il nous faut un partenaire. Un partenaire qui soit déterminé, comme nous le sommes, à aplanir pacifiquement nos divergences et qui soit attaché aux principes démocratiques et universels sur lesquels toute paix se fonde.

Israël attache une grande importance à l'accession des Palestiniens à la responsabilité. C'est dans celle-ci que repose la clef du progrès vers la paix. Le transfert de la responsabilité de Gaza offre à la partie palestinienne la chance de prendre sa destinée entre ses propres mains; il offre une occasion de dire autre chose que le fait que la partie palestinienne veut gouverner, c'est une occasion de montrer qu'elle est prête et en mesure de le faire. Gaza, nous l'espérons, servira de modèle en ce qui concerne la manière dont l'Autorité palestinienne peut construire une société fonctionnelle, démocratique et pacifique.

Reconnaissant l'importance de ce moment, Israël se donne beaucoup de mal pour veiller à ce que le dirigeant palestinien Mahmoud Abbas ait toutes les occasions d'asseoir son autorité. Nous voulons promouvoir des conditions qui profiteront aux Palestiniens ordinaires sans poser de menace à la sécurité d'Israël.

Israël a fait part de son appui ferme à l'aide et à l'assistance internationales pour le développement social et économique de Gaza, et nous sommes résolus à faciliter ces efforts. Un engagement international constructif est essentiel au succès de l'Autorité palestinienne. La priorité de la communauté internationale doit maintenant être de veiller à ce que l'Autorité palestinienne et ses institutions puissent produire les services et les résultats que le peuple palestinien, et le nôtre, attendent et méritent.

La reconstruction économique n'est évidemment pas suffisante. L'Autorité palestinienne doit également remplir son engagement de mettre fin à la campagne de terreur contre Israël. La sécurité est, pour Israël, une question sur laquelle nous ne ferons jamais de compromis. Nous insistons pour que la terreur prenne fin et pour que son infrastructure soit démantelée, pour la sécurité de nos citoyens, afin que nos efforts de paix puissent réussir.

Faire de Gaza un modèle de réussite nécessite que l'Autorité palestinienne prenne des mesures pour promouvoir et protéger la démocratie face à ses ennemis. Sur ce point, comme celui de la sécurité, il ne peut y avoir de politique au rabais. Se contenter d'organiser des élections ne constitue pas une garantie de modération ou de gouvernance responsable.

Il y a deux jours à Gaza, l'organisation terroriste Hamas a organisé une manifestation qui a rassemblé 10 000 hommes armés, décidés à mener une guerre sainte contre Israël. À l'image d'Al-Qaida et d'autres organisations appartenant au réseau terroriste international, le Hamas cherche à détruire tout ce que la communauté internationale et les éléments modérés de notre région s'efforcent de construire, à savoir la tolérance, la démocratie et la paix. Le Hamas est responsable de l'assassinat délibéré de centaines de civils israéliens, dont nombre de femmes et d'enfants. Israël ne peut et ne saurait accorder une quelconque légitimité à une telle organisation. Nous ne contribuerons pas à son désir de participer aux élections palestiniennes à venir. Et nous demandons à

la communauté internationale de manifester clairement son opposition à l'inclusion de ces terroristes dans le processus démocratique. Si Gaza doit effectivement s'avérer le modèle positif que nous espérons tous, ce sont ceux qui font la promotion du dialogue, et non de la violence, qu'il faut aider.

La principale menace à la sécurité mondiale et à un nouvel élan en faveur du dialogue et de la paix au Moyen-Orient aujourd'hui est l'Iran et ses ambitions nucléaires. Comme l'allocution prononcée devant cette Assemblée par le Président iranien nouvellement élu le démontre si clairement, le régime fanatique iranien reste déterminé à poursuivre son programme d'armement nucléaire. Israël se félicite des efforts entrepris par la communauté internationale, en particulier la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne, avec l'appui des États-Unis, pour refuser à l'Iran la possibilité de terroriser le monde avec des armes nucléaires.

Le Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique se réunit en ce moment même à Vienne pour examiner cette question urgente. Je lui demande instamment d'empêcher ce régime démoniaque d'acquérir l'arme nucléaire. La sécurité et la stabilité de la planète tout entière sont en jeu. C'est pourquoi il est fondamental et urgent que le Conseil de sécurité agisse. La communauté internationale doit présenter un front uni et user de tous les moyens à sa disposition pour arrêter l'Iran avant qu'elle ne devienne un État nucléaire. Nous ne pouvons laisser le sort de l'humanité entre les mains des tyrans de Téhéran.

En janvier de cette année, la présente Assemblée a convoqué une session extraordinaire pour commémorer l'Holocauste et pour rendre hommage aux nations et aux soldats courageux qui ont libéré la communauté juive d'Europe et le monde du désastre entraîné par ce cauchemar le plus terrible. Israël salue la communauté des nations de s'être élevée à l'unisson, à l'occasion de cet anniversaire, pour scander « plus jamais ça ». Nous remercions le Secrétaire général et cette Assemblée d'avoir reconnu que commémorer l'Holocauste doit être une obligation universelle. En définitive, seule la défense acharnée des valeurs universelles de tolérance et du caractère sacré de chaque vie humaine nous préservera de la tyrannie et de l'extrémisme.

Dans cet esprit, Israël demande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, à l'initiative d'Israël et d'autres pays partageant la même vision, commémorant l'Holocauste et demandant qu'un effort d'éducation soit entrepris au niveau mondial pour veiller à ce que tous les enseignements en soient tirés. Aujourd'hui tout particulièrement, le décès du plus grand chasseur de nazis, Simon Wiesenthal, vient nous rappeler que l'Holocauste est en train de passer de la mémoire humaine à l'histoire. Alors que la génération des survivants nous quitte peu à peu, qui nous racontera leur histoire, sinon nous?

La session extraordinaire pour commémorer l'Holocauste n'est qu'un exemple du changement bienvenu d'attitude de cette institution envers Israël. Notre récente élection en tant que Vice-Président de cette Assemblée en est un signe supplémentaire. Je tiens à remercier le Secrétaire général pour sa contribution exceptionnelle à cette tendance positive. Les relations d'Israël avec l'ONU sont aujourd'hui meilleures qu'elles ne l'ont jamais été. Néanmoins, elles ne sont pas encore aussi bonnes qu'elles devraient l'être, loin de là.

Je demande à tous les États ici rassemblés de considérer dans quelle mesure, eux aussi peuvent contribuer à promouvoir une attitude plus équilibrée et plus constructive de l'Organisation vis-à-vis d'Israël. L'ONU ne saurait être fidèle à ses nobles principes universels, tant qu'elle continuera à gaspiller des ressources précieuses et à servir de tribune d'expression à l'hostilité et aux préjugés qui prévalent contre l'un de ses Membres.

L'Organisation des Nations Unies est née de la noble vision visant à permettre à tous les peuples de connaître les idéaux de paix et de sécurité et de jouir des droits de l'homme. Malheureusement, la réalité de l'Organisation reste bien éloignée des idéaux des Nations Unies. Une réforme en profondeur est urgente et cruciale. Israël s'associe au souhait de ses compagnons États Membres et de leur population de voir l'ONU concrétiser la vision de ses fondateurs et œuvrer comme une force du bien pour relever les nombreux défis de notre ère.

Israël s'efforce d'occuper la place légitime qui lui revient en tant que pays membre de cette institution, doté des mêmes droits égaux. Nous comptons contribuer avec toutes nos capacités aux efforts internationaux. C'est pourquoi j'ai décidé de présenter

pour la première fois la candidature d'Israël a un siège au Conseil de sécurité.

Le plus sage des dirigeants de l'ancien Israël, le Roi Salomon, a écrit dans l'Ecclésiaste qu'« il y a un moment pour tout; un temps pour pleurer, et un temps pour rire; […] un temps pour aimer et un temps pour haïr; un temps pour la guerre et un temps pour la paix. » Le temps de la paix est aujourd'hui venu. Il est temps pour tous les dirigeants du monde de travailler tous ensemble pour faire profiter l'humanité tout entière des bienfaits de l'espoir, de la paix et de la prospérité.

Alors que s'approche le nouvel an juif, je voudrais exprimer, au nom du peuple juif, mes vœux de paix et de fraternité à nos voisins musulmans et arabes et à toutes les nations.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. le Cheikh Mohammad Sabah Al-Salem Al-Sabah, Ministre des affaires étrangères de l'État du Koweït.

Le Cheikh Mohammad Sabah Al-Salem Al-Sabah (Koweït) (*parle en arabe*) : Il y a quelques jours, cette instance a été le théâtre d'une rencontre historique, qui a rassemblé un grand nombre de chefs d'État et de gouvernement, réunis pour passer en revue et évaluer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, renouveler leur engagement en faveur de l'Organisation des Nations Unies, de ses principes et de sa Charte et réaffirmer leur foi et leur conviction dans la contribution précieuse que l'Organisation mondiale, en promouvant les principes de paix, de sécurité et de prospérité, apporte à l'édification d'un monde meilleur, un monde libéré des problèmes et des défis qui affligent aujourd'hui la communauté internationale et qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationale. Ces problèmes et défis sont le terrorisme, la pauvreté, la faim, la prolifération des armes de destruction massive, la propagation des maladies contagieuses, la dégradation de l'environnement et les violations persistantes et flagrantes des droits de l'homme. Ce rassemblement international est la preuve que le multilatéralisme est la seule option viable pour résoudre ces questions et relever ces défis, dont les conséquences et les dangers dépassent les frontières géographiques. De par leur nature, aucun pays ne peut donc seul les affronter.

Bien que le Koweït se félicite de l'adoption du document final (résolution 60/1) de la Réunion plénière de haut niveau, nous exprimons néanmoins notre déception que les questions de désarmement et de non-prolifération n'y soient pas mentionnées. Nous espérons que la communauté internationale parviendra à un consensus sur l'importance que revêt l'application pleine et non sélective de tous les traités en matière de désarmement, en particulier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont les trois piliers sont le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour éliminer toutes les armes de destruction massive. Nous espérons que les engagements et obligations dont nous sommes convenus seront dûment respectés.

Le Koweït, pour sa part, s'acquittera de ses obligations et respectera tous les traités et conventions internationaux pertinents et les résolutions de l'ONU. Nous espérons que, dans les prochaines années, nous verrons des progrès substantiels dans la réalisation d'ici à 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement et que nos efforts conjugués permettront de rationaliser les mécanismes internationaux de coopération et de coordination.

Dans ce contexte, le Koweït souhaite saluer le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour ses efforts et ses initiatives visant à réformer le Secrétariat dans le but de lui permettre de mieux répondre de son action, d'accroître sa transparence et d'améliorer le comportement du personnel des Nations Unies afin de répondre aux impératifs de la situation internationale en constante mutation. Le Koweït participe activement aux consultations en cours sur la réforme des organes de l'ONU, tels que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité.

Nous espérons qu'un consensus sera enfin trouvé sur la réforme du Conseil de sécurité afin de réaliser notre objectif commun : l'amélioration du rôle et de l'efficacité du Conseil pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat énoncé dans la Charte, qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La réforme du Conseil devrait également assurer une plus large participation des groupes régionaux et, en particulier, une représentation arabe et islamique, qui ajouterait à la transparence et à l'efficacité des résolutions du Conseil.

Le phénomène du terrorisme est devenu une menace directe et immédiate à la paix et à la sécurité internationales. Ses dangers se sont propagés dans de nombreux pays du monde. Les attaques du 11 septembre 2001 aux États-Unis d'Amérique, les événements qui se produisent actuellement en Iraq et les récentes attaques à la bombe à Londres et à Charm el-Cheikh ont fourni la preuve que le terrorisme n'est ni associé à une race, une religion ou une culture particulière ni n'en vise une en particulier. Par conséquent, la lutte contre le terrorisme est une responsabilité collective qui doit être assumée par tous les États Membres sans exception.

Tout en réaffirmant notre position de principe qui est le rejet du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes manifestations, nous tenons à souligner la nécessité de lutter contre le terrorisme dans le cadre de la légitimité internationale, qui reconnaît les droits légitimes des peuples et fait régner la justice et la stabilité. Nous soulignons également l'importance de l'engagement et de l'adhésion des États Membres aux 12 conventions internationales sur le terrorisme ainsi qu'à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, que le Koweït a signée vendredi dernier. Nous estimons que c'est le moyen idéal d'éliminer ce phénomène, d'enrayer son action et de s'attaquer à ses causes profondes.

À cet égard, l'État du Koweït réaffirme son appui à la proposition faite par le Gardien des deux saintes mosquées, le Roi Abdallah Bin Abdulaziz Al Saoud du Royaume frère d'Arabie saoudite, de créer un centre international de lutte contre le terrorisme. Un tel centre pourrait, à notre sens, mettre en place un mécanisme efficace de collecte et d'échange de données sur ce phénomène.

L'Iraq continue d'être confronté à une situation extrêmement difficile d'instabilité et d'insécurité à cause des attaques terroristes quasi quotidiennes lancées par les groupes terroristes, notamment des éléments qui restent fidèles à l'ancien régime iraquien et qui sont vaincus et fugitifs. Ces attaques terroristes entravent gravement les efforts de reconstruction du Gouvernement iraquien au lendemain des ravages causés par l'ancien régime en raison de ses politiques hostiles contre son propre peuple et les pays voisins.

L'État du Koweït continue de prêter secours à ses frères iraquiens pour relever et reconstruire leur pays. Cette démarche découle de notre conviction que la stabilité en Iraq est en définitive dans l'intérêt de la stabilité de cette région vitale du monde et aurait des conséquences positives sur sa sécurité et l'évolution de la situation. Nous sommes pleinement convaincus que le peuple frère d'Iraq surmontera au bout du compte cette période difficile de son histoire et qu'il poursuivra l'édification de ses institutions démocratiques en adoptant le texte de sa nouvelle constitution et en jetant les bases des prochaines élections législatives.

Dans le même esprit, nous tenons à souligner l'attachement du Koweït à l'unité, la souveraineté et l'indépendance politique de l'Iraq. L'État du Koweït attend avec impatience d'établir des relations fraternelles solides avec le nouvel Iraq sur la base du respect mutuel, du bon voisinage et de l'adhésion aux accords bilatéraux, aux résolutions pertinentes de l'ONU et aux résolutions de légitimité internationale, car ils constituent les piliers fondamentaux des relations nouvelles et futures entre les deux pays frères.

En outre, nous nous félicitons de la détermination du Gouvernement iraquien à juger les dirigeants de l'ancien régime pour tous les crimes contre l'humanité qu'il a perpétrés contre le peuple iraquien. Les procès devraient également couvrir les crimes commis contre le peuple koweïtien, y compris l'invasion de l'État du Koweït et l'assassinat de prisonniers koweïtiens et de ressortissants de pays tiers.

Le Koweït réaffirme son plein appui à la lutte du peuple palestinien pour l'exercice de tous ses droits politiques légitimes. Le Koweït demande qu'Israël continue de s'acquitter de tous ses engagements et obligations en vertu des résolutions pertinentes de l'ONU, principalement les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, conformément au principe « terre contre paix » et aux dispositions de l'initiative de paix arabe, des accords bilatéraux qu'il a signés avec l'Autorité palestinienne dans le cadre du processus de paix, et de la Feuille de route. Israël doit cesser également sa politique d'oppression du peuple palestinien, démanteler le mur de séparation et libérer tous les détenus palestiniens.

L'État du Koweït considère que le retrait israélien de la bande de Gaza constitue un premier pas devant être suivi par l'adoption de mesures supplémentaire par Israël pour mettre fin à l'occupation, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, et pour préparer la création d'un État palestinien indépendant en

territoire national palestinien, avec Al Qods Al Charif pour capitale. Le Koweït espère que le retrait israélien conduira à la reprise des efforts de paix dans la région afin de garantir le retrait complet d'Israël du Golan arabe syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967 et son retrait du reste des territoires arabes dans le sud du Liban. Un règlement devrait par la suite être trouvé grâce à des négociations entre toutes les parties concernées en vue d'instaurer une paix juste, globale et durable dans la région – une paix qui serait renforcée par la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, y compris dans la région du Golfe.

Au vu du vif intérêt que porte le Koweït au maintien de la sécurité et de la stabilité dans la région du Golfe, et étant donné nos liens étroits avec les États frères des Émirats arabes unis et de la République islamique d'Iran, avec laquelle nous avons des relations amicales, nous appuyons la position des États membres du Conseil de coopération du Golfe concernant les trois îles des Émirats arabes unis. Nous formons le vœu que les deux pays s'entendront sur un mécanisme de négociation afin de régler leur différend au sujet des trois îles conformément aux principes et aux normes du droit international et des relations de bon voisinage.

Nous espérons sincèrement que les résolutions relatives à la promotion du développement durable adoptées lors des nombreuses réunions et conférences internationales organisées par les Nations Unies et d'autres organisations, ainsi que les objectifs figurant dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau jetteront les bases d'un nouveau partenariat entre pays développés et en développement, et contribueront par là à la stabilité, à la croissance économique et aux bonnes relations entre les États. Nous espérons aussi que ces résolutions permettront de créer un système commercial équilibré et équitable dans lequel chaque partie assumera ses responsabilités.

Pour créer ce type de partenariat, il faut renforcer les structures économiques des pays en développement; en outre, les pays développés devront continuer d'honorer leurs engagements en matière d'aide financière et technique et d'allégement ou d'annulation de la dette des pays les plus pauvres. Ils devront aussi éliminer les restrictions commerciales et douanières pesant sur les produits provenant de pays pauvres et donner à ces pays un accès aux technologies, pour leur permettre de participer pleinement au nouveau système économique. Toutes ces mesures contribueraient à remettre les peuples de ces pays sur la bonne voie du développement et de la prospérité.

À cet égard, l'État du Koweït est fier d'avoir honoré toutes ses obligations internationales. Il continuera à appuyer les programmes de développement économique dans les pays en développement par le biais du Fonds koweitien pour le développement économique. Nous tenons à faire savoir que le Fonds a fourni à ce jour 12 milliards de dollars d'aide au développement à plus de 100 pays de différentes régions du monde. Le Koweït s'efforcera aussi d'assurer la stabilité des marchés pétroliers mondiaux, en vue de maintenir le rythme du développement et de la croissance économique pour tous.

En ce soixantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, le Koweït reste plein d'espoir, de confiance et d'optimisme dans le rôle de l'ONU et de sa capacité de traiter les problèmes internationaux menaçant la paix et la sécurité mondiales. À cette fin, la communauté internationale doit se rassembler derrière l'ONU et intensifier et accélérer encore son action. Nous comptons sur une coopération et un partenariat sincères et effectifs pour relever les défis actuels. En outre, nous devrons nous efforcer d'œuvrer à un avenir respectueux des valeurs et idéaux de liberté, de justice et d'égalité, qui forment la trame de la sécurité et de la stabilité de notre monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohamed Bedjaoui, Ministre État, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie.

M. Bedjaoui (Algérie) : Monsieur le Président, au moment crucial où elle doit débattre de questions essentielles pour les Nations Unies et pour l'humanité, l'Assemblée générale a décidé à l'unanimité de vous désigner pour conduire les travaux de sa soixantième session. Permettez-moi donc de vous adresser mes félicitations les plus vives et tous mes vœux de succès. Mes félicitations s'adressent également à votre prédécesseur, S. E. M. Jean Ping, ainsi qu'au Secrétaire général de notre Organisation pour ses efforts en faveur de la paix, du développement et de l'entente entre les Nations.

C'est un monde radicalement transformé qui s'offre à nous depuis la fin de la guerre froide, cette séquence sombre dont il conserve toujours les

séquelles. De nouvelles menaces sont apparues sans que s'estompent d'autres, plus anciennes. Des défis inédits se révèlent, alors même que la communauté internationale tardait déjà à trouver les réponses appropriées à ceux qui persistent et s'aggravent. Dans le même temps, de nouveaux conflits font une irruption violente dans l'actualité mondiale quand les efforts internationaux peinaient déjà à résorber les foyers de tension apparus, pour certains, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, alors que d'autres ont survécu au processus de décolonisation qui l'a suivie.

Les catastrophes humanitaires, qu'elles soient le fait de l'homme on celui de la nature, les problèmes de réfugiés, de la famine, les pandémies du sida et du paludisme, aggravés par la persistance du sous-développement, ont contribué comme jamais auparavant à étendre au-delà de son seul contenu militaire la définition de la sécurité, et partant, de la sécurité collective que notre Organisation a reçu à sa naissance la mission de promouvoir et qui reste, aujourd'hui encore, un objectif insaisissable.

Une menace essentielle, qui se rappelle à nous quotidiennement en différents points de la planète, est celle, toujours ascendante, du terrorisme international qui se joue des frontières comme des droits de l'homme les plus élémentaires. Il ne suffit pas de le dénoncer avec la dernière vigueur partout où il peut frapper des victimes innocentes; il faut aussi lui opposer une détermination sans faille à le combattre. Il n'y a pas, de ce point de vue, d'alternative à une coopération internationale résolue qui reconnaisse d'abord que le terrorisme transnational appelle une réponse efficace qui ne peut être que collective.

L'Algérie estime impératif, quant à elle, d'appliquer les accords existants en la matière et de finaliser la conclusion d'une convention globale qui surmonte la difficulté d'une définition consensuelle du terrorisme, mais qui ne serve pas d'excuse à l'oppression des peuples en quête de leurs droits légitimes. La coopération active qui prend forme était depuis longtemps attendue, mais elle n'est pas suffisante.

La coopération bilatérale, régionale et internationale doit pouvoir s'étendre et s'améliorer à mesure que se renforcent les instruments juridiques internationaux, comme cela a été le cas récemment avec l'adoption, en avril dernier, de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Dans le même temps, et face à la répulsion légitime que provoquent les actes terroristes, il faut prendre garde à n'en attribuer ni l'inspiration ni le parrainage à une religion ou à une civilisation. Il importe au contraire de souligner que l'aspiration à la paix et la recherche de l'entente et de l'échange entre les peuples sont des valeurs communes aux différentes civilisations dont nous sommes ici les représentants. Et ce sont elles qui nous font proclamer le rejet total du terrorisme et stimulent notre sursaut collectif contre lui.

Nous ne pouvons pas taire notre préoccupation face à la montée de l'intolérance et à l'écho que semblent parfois trouver de pseudo-théories. et prétendues analyses qui s'embarrassent de moins en moins de précautions pour mettre directement en cause l'Islam qui, pour l'écrasante majorité de plus d'un milliard de croyants, est une religion qui appelle à la fraternité, à la solidarité et à la tolérance. Mettre en cause l'Islam, comme le font quelques milieux restreints mais néanmoins influents, c'est oublier qu'avant que le terrorisme ne soit reconnu comme phénomène international, il a aussi, et d'abord, frappé des musulmans qui en renient les auteurs et leur refusent toute représentativité.

Et je réaffirme avec force que ces criminels se sont placés hors Islam et n'ont aucun titre à s'en prévaloir. Je le dis au nom d'un pays meurtri par une décennie de terrorisme qui a su trouver dans sa religion, précisément, et dans sa culture, l'endurance et la volonté pour triompher de la barbarie, panser ses blessures, renouer avec l'espoir et s'engager dans la voie de la réconciliation et de la fraternité qui sont au cœur même de la communion du peuple et de ses dirigeants à l'occasion du référendum national du 29 septembre prochain.

Bien que l'actualité soutienne nos doutes et nos appréhensions passées, notre unique préoccupation aujourd'hui est de voir le peuple d'Iraq, héritier d'une civilisation ancienne qui a fait l'admiration du monde, renouer avec la paix et la stabilité en recouvrant sa souveraineté pleine et entière sur un territoire dont il saura d'autant mieux préserver l'intégrité qu'il aura réussi à conjurer les démons de la division circonstancielle.

Le monde arabe est aujourd'hui le théâtre d'évolutions prometteuses pour l'épanouissement démocratique et la prospérité économique de ses peuples. On aurait tort de voir dans ces évolutions une simple réponse à une attente pressante venue de l'extérieur. Elle est d'abord et avant tout portée par des peuples soucieux de participer enfin activement à la maîtrise de leur destin et impatients de peser de leur contribution spécifique sur la gestion des affaires d'un monde où rien de ce qui s'y passe ne peut et ne doit leur être étranger.

C'est cette volonté de réforme que les chefs d'État arabes, réunis à Alger en mars dernier, lors d'un sommet que l'Algérie a eu l'honneur de présider, ont tenu à réaffirmer en prenant des engagements fermes dont on n'a, du reste, pas tardé à voir le début de concrétisation.

Aussi diversifiés que puissent être les pays arabes dans leurs réalités politiques, économiques et sociales, c'est pourtant la même aspiration qui les porte vers un avenir de paix et de progrès aussi partagé que possible. C'est dire qu'ils ont pleinement conscience qu'aucune paix ni aucun essor économique durables ne sauraient se construire au Moyen-Orient sans que le peuple palestinien ne recouvre sa souveraineté pleine et entière sur les territoires occupés, dont Al Qods Al Charif, capitale de son État indépendant.

C'est un fait positif que les risques de prolifération nucléaire ont requis une attention internationale accrue ces dernières années. La soixante-dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue en mai dernier, aurait dû, dès lors, être une occasion privilégiée pour élaborer et adopter des mesures appropriées pour la prendre en charge de la manière la plus consensuelle. Mais force est de constater que notre attente a été contrariée, notamment en ce qui concerne les treize mesures pour un désarmement nucléaire convenues lors de la précédente Conférence. L'Algérie, qui adopte et soutient le Protocole additionnel au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), entend aussi confirmer son adhésion pleine et entière à l'objectif d'un désarmement général et complet et d'une élimination totale des armes de destruction massive. Mais elle ne peut cacher sa préoccupation qu'une exception au Traité tolérée, sinon admise, dans une région aussi conflictuelle que le Moyen-Orient n'en souligne que davantage l'approche discriminatoire qui prévaut en matière de non-prolifération.

C'est un paysage profondément transformé qu'offre maintenant l'Afrique au reste du monde depuis la mise en place de l'Union africaine et le lancement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). C'est en effet avec une nouvelle vigueur que l'Afrique, avec notamment l'installation effective du Conseil de paix et de sécurité, a décidé d'affronter les conflits qui l'affligent et de s'impliquer dans la promotion résolue de leur solution définitive. Quiconque se préoccupe d'objectivité dans tout regard porté sur l'état de l'Afrique ne peut, il est vrai, occulter les maladies endémiques, les crises patentes et latentes, les catastrophes naturelles, la famine et l'analphabétisme. Mais l'Afrique d'aujourd'hui, il faut le rappeler, n'a jamais autant compté de régimes démocratiquement élus et d'économies en voie de réforme aussi prometteuses. Beaucoup reste à faire, bien sûr, et les pays africains en sont les premiers conscients.

Par solidarité autant que par intérêt propre, les pays développés se doivent cependant d'accompagner l'Afrique dans sa détermination à changer radicalement la réalité pour permettre au continent de s'intégrer à l'économie mondiale et d'accéder à la prospérité autant que pour contribuer à celle du monde en général. Cela ne peut se concevoir sans la mise en œuvre d'actions concrètes et aujourd'hui amplement identifiées par le NEPAD, par la Commission pour l'Afrique mise en place par le Premier Ministre britannique Tony Blair, ainsi que par le rapport du Secrétaire général de notre Organisation.

Il s'agit pour l'essentiel, comme les membres le savent, d'effacer la dette, de porter l'aide publique à l'Afrique des 25 milliards de dollars actuels à 50 puis à 75 d'ici à l'an 2010, de mettre en place une Facilité financière internationale et de porter d'ici à 2015 l'aide publique au développement des pays développés à 0,7 % de leur produit national brut.

C'est aussi en Afrique, dans le voisinage de l'Algérie, que subsiste l'un des derniers processus de décolonisation contrariés. Il s'agit du conflit du Sahara occidental qui oppose le Maroc au Front Polisario. L'ONU a identifié ce territoire comme non autonome, justiciable en conséquence de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Il a fait l'objet d'un plan de paix, approuvé

à l'unanimité par le Conseil de sécurité et prévoyant le cadre et les modalités d'un règlement définitif par une consultation libre du peuple sahraoui sur son destin.

Mon pays considère le Plan Baker comme le seul cadre susceptible de conduire au règlement du conflit qui oppose Marocains et Polisario. L'Algérie soutient pleinement dans ce but les efforts de l'ONU. Elle se félicite, à cet égard, de la désignation de M. Peter van Walsum comme Envoyé personnel du Secrétaire général et l'assure pleinement de son soutien dans sa mission, tout comme elle assure de son appui le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental.

Le règlement du conflit du Sahara occidental, dans la conformité à la légalité internationale et dans le cadre des Nations Unies, aura pour effet positif de donner une impulsion décisive à la construction du Grand Maghreb arabe que l'Algérie n'a cessé d'appeler de ses vœux.

Nous ne pouvons qu'être en parfait accord avec notre Secrétaire général quand il situe le développement au centre de sa conception du nouvel ordre économique international et par conséquent lorsqu'il lui accorde une attention prioritaire dans l'agenda des Nations Unies. Les États Membres ont eu à évaluer, il y a quelques jours à peine, les progrès accomplis depuis l'adoption, en septembre 2000, des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut admettre, à cet égard, que le bilan n'est guère encourageant, le cas de l'Afrique étant édifiant. Si l'on doit, en effet, se référer à la réalisation des huit objectifs de la Déclaration de 2000, on observe que certains d'entre eux, comme la réduction de la pauvreté, sont encore repoussés vers un horizon dangereusement lointain.

L'exigence d'une adaptation conforme aux nouvelles réalités internationales place notre Organisation devant le devoir d'une réforme profonde, équilibrée et qui serve et préserve l'intérêt du plus grand nombre. Elle ne peut se suffire d'amendements ponctuels conçus pour répondre à l'ambition, aussi légitime qu'elle puisse être, de quelques-uns de ses Membres, alors que la réforme souhaitée doit avant tout satisfaire la majorité et servir l'intérêt collectif et les aspirations communes.

De ce point de vue, l'attention particulière portée à l'élargissement du Conseil de sécurité se justifie sûrement au regard du rôle prépondérant que joue cet organe dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Mais elle ne doit faire perdre de vue ni les revendications légitimes de l'Afrique, ni la préoccupation de préserver les équilibres sensibles entre les différents organes. Il serait paradoxal, anachronique et inopérant qu'exclus pour leur majorité de la Conférence de San Francisco parce que colonisés à l'époque, les pays en développement soient invités, de surcroît en leur présence cette fois-ci, à valider des propositions de réforme qui occulteraient leurs intérêts et préoccupations.

Puissions-nous, dans l'exercice qui nous attend, dans lequel nous nous engageons sous le regard exigeant de nos peuples, nous retrouver et nous soutenir autour d'une vision commune qui leur assure l'avenir de paix et de prospérité partagées que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont le devoir de leur garantir.

Le Président (*parle en anglais*) *:* Je donne maintenant la parole à S. E. M. Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de l'Espagne.

M. Moratinos Cuyaubé (Espagne) (*parle en espagnol*) : Il y a 60 ans, à San Francisco, la Charte des Nations Unies était adoptée. Ce fut un de ces moments décisifs pour l'avenir des nations et des peuples; un de ces moments où le génie de l'homme s'est mis avec détermination au service de la paix et de la justice, et où les volontés ont cédé à l'intérêt général.

Avec l'adoption du document final du sommet, l'Assemblée générale lance un processus d'une importance capitale, un processus dans lequel, Monsieur le Président, vous pouvez compter sur le plein appui de la délégation espagnole. Et je rends hommage au travail persévérant de votre prédécesseur, mon collègue Jean Ping, et je tiens à redire à notre Secrétaire général à quel point j'admire ses qualités personnelles et diplomatiques.

Il est indéniable que la tenue de ce sommet a permis à l'ONU d'aller de l'avant. Des progrès ont été réalisés dans des domaines essentiels. L'Espagne est satisfaite du résultat car nous avons mis en exergue l'importance qu'il y a à aider les victimes du terrorisme. L'initiative de l'Alliance des civilisations a été bien accueillie. Le sommet a rappelé la nécessité de continuer à aider les pays à revenu intermédiaire et a appuyé la recherche de nouvelles sources de

financement afin de mettre en œuvre l'Initiative Action contre la faim et la pauvreté.

Je tiens à rappeler ici que la Chambre des députés de l'Espagne a adopté à l'unanimité, le 13 septembre dernier, une initiative parlementaire sur la réforme de l'ONU, exhortant le Gouvernement à réaliser une série d'objectifs qui ont été inclus dans le document final. Nous reconnaissons que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme constituent les trois piliers fondamentaux, interdépendants et interconnectés du système des Nations Unies et forment les bases indispensables de la sécurité et du bien-être collectif. Dans le monde interdépendant où nous vivons, seule une action concertée et solidaire permettra de résoudre les problèmes internationaux, de relever les nouveaux défis et de faire face aux nouveaux dangers.

L'Espagne estime que la lutte contre le terrorisme est une priorité absolue de cette action collective. L'Assemblée générale doit se doter d'une stratégie d'ensemble ayant notamment pour objectif d'établir un fonds international d'aide aux victimes. Par ailleurs, l'Espagne vient de signer la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et, dans le cadre de la Sixième Commission, elle a la ferme intention de faciliter la conclusion de la convention générale sur le terrorisme à la présente session.

Le sommet est arrivé à la conclusion que la tolérance, le respect, le dialogue et la coopération entre des cultures, des civilisations et des peuples différents sont des éléments essentiels pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales. C'est précisément cette conviction qui a poussé le Président du Gouvernement espagnol à proposer, à la précédente session de l'Assemblée générale, une Alliance des civilisations. Le Groupe de personnalités de haut niveau créé par le Secrétaire général pour élaborer cette initiative tiendra cet automne sa première réunion dans mon pays. Cette initiative, coparrainée par le Président du Gouvernement espagnol et le Premier Ministre de la Turquie, est aujourd'hui plus que jamais nécessaire, car il faut absolument mettre fin à la dérive négative des perceptions mutuelles générées et utilisées par des groupes extrémistes.

Il faut, sans plus tarder, trouver des sources de financement additionnelles. C'est pourquoi l'Espagne, de concert avec cinq autres pays, appuie l'Initiative Action contre la faim et la pauvreté afin d'identifier des mécanismes novateurs de financement du développement. En même temps, l'Espagne participe activement au processus d'annulation de la dette des pays pauvres très endettés et elle œuvre à l'élaboration d'un plan de conversion de créances en programmes d'investissements publics dans les pays d'Amérique latine dans des domaines clefs pour le développement humain.

Je tiens à réitérer encore une fois le ferme engagement de l'Espagne en faveur des opérations de maintien de la paix, engagement qui se traduit en contributions substantielles de contingents de nos forces armées et de sécurité déployées sous mandat du Conseil de sécurité partout où elles sont nécessaires, en particulier dans les Balkans, en Haïti et en Afghanistan. Je tiens à souligner devant l'Assemblée générale l'immense dévouement et le niveau élevé de professionnalisme des contingents espagnols, et rappeler avec émotion ceux qui ont sacrifié leur vie pour défendre la paix et la sécurité internationales. L'une des autres grandes réalisations du sommet a été la création d'une Commission de consolidation de la paix. L'Espagne, en tant que contributeur important aux budgets de l'ONU et à ses missions de paix, est prête à prendre une part active aux travaux de cette commission.

Depuis sa création, cette Organisation a joué un rôle déterminant en ce qu'elle a doté la communauté internationale d'un cadre juridique contraignant pour la protection et la promotion des droits de l'homme. L'Espagne partage cet objectif. Nous avons intensifié notre coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et nous avons augmenté nos contributions à son budget. Nous nous félicitons également de la mise en place d'un Conseil des droits de l'homme, et nous sommes pleinement disposés à contribuer activement aux travaux de ce nouvel organe. Au cours de l'année écoulée, mon pays a connu d'importantes évolutions d'ordre législatif, et nous avons pris des mesures considérables pour promouvoir l'égalité entre tous les citoyens dans des domaines tels que la violence sexiste et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Le Gouvernement a également remédié à la situation des travailleurs immigrés en instaurant un vaste processus de régularisation.

Nous appuyons fermement le processus de réforme qui permettra de renforcer l'efficacité des

organes de l'ONU et qui assurera l'application effective de ses résolutions. À quoi sert-il de retoucher les structures si les décisions adoptées ne sont pas mises en œuvre? L'ONU doit recouvrer sa crédibilité. Nous croyons que la réforme, et tout particulièrement celle du Conseil de sécurité, doit être le résultat de l'accord le plus large possible entre nous tous.

Je conviens avec le Secrétaire général que nous avons connu notre plus grand échec dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement. Pour l'Espagne, la prolifération nucléaire constitue un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. Préoccupés par le commerce illicite des armes légères, nous soutenons l'élaboration d'une convention internationale sur le commerce des armes.

Je ne saurais manquer ici de mentionner, cette année encore, la question de Gibraltar et la nécessité de mettre fin à ce litige en exauçant les demandes que l'Assemblée générale a maintes fois adressées à l'Espagne et au Royaume-Uni concernant la poursuite de leurs négociations bilatérales. Le but est de trouver un règlement définitif au processus de décolonisation en application des résolutions pertinentes de l'ONU. L'Espagne est prête à y œuvrer de façon constructive, comme en témoigne la mise en place d'un forum tripartite en faveur du dialogue visant à instaurer un climat de confiance mutuelle et de coopération au profit et dans l'intérêt de Gibraltar et de la région environnante.

Le mois prochain, l'Espagne accueillera à Salamanque la quinzième Conférence ibéro-américaine des chefs d'État et de gouvernement. Il s'agira d'une rencontre charnière pour la création d'un véritable espace ibéro-américain, de par l'institutionnalisation de son Secrétariat général et la manifestation de la volonté de concourir à un multilatéralisme efficace.

Par ailleurs, l'Espagne prête une attention particulière aux relations qu'elle entretient avec ses voisins du Maghreb. Par le biais d'une politique énergique et générale, l'Espagne souhaite resserrer sa coopération avec ces pays, en y soutenant vigoureusement la stabilité politique, le respect des droits de l'homme et les réformes visant à consolider l'état de droit et le développement économique et social.

À cet égard, l'Espagne est fermement convaincue que le conflit du Sahara occidental, qui perdure depuis près de 30 ans, exige une attention prioritaire. La communauté internationale doit aider à briser l'impasse et favoriser la mise en œuvre, sous les auspices de l'ONU, d'un règlement politique juste, définitif et conforme au droit international. À cette fin, l'Espagne œuvre énergiquement sur le plan diplomatique. D'après nous, des mesures comme la récente nomination, par le Secrétaire général, d'un Envoyé personnel et d'un Représentant spécial à la tête de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental rendront possible la reprise du processus.

Au Moyen-Orient, le désengagement de Gaza qui vient d'être conduit avec habileté et succès par le Gouvernement israélien est susceptible de constituer un élément moteur de premier ordre pour le processus de paix. Il est juste de féliciter le Gouvernement israélien de sa décision. Ces félicitations doivent également s'adresser à l'Autorité palestinienne, qui a largement contribué au déroulement pacifique de l'opération. À présent que le désengagement a été mené à bien, la Feuille de route doit redevenir le cadre de référence du processus de paix.

Par ailleurs, l'heure est venue de revoir à la hausse l'aide que nous fournissons à l'Afrique et d'accompagner les efforts d'intégration, de paix et de progrès déployés par les pays africains.

Le Document final du Sommet constitue un bon point de départ pour poursuivre les efforts engagés en vue de parvenir aux accords qui n'ont toujours pas pu être obtenus. Nous ne pouvons laisser l'inaction, le manque d'ambition ou de largeur de vue nous empêcher de mener à bien cette tâche. Il y a 60 ans, les signataires de la Charte des Nations Unies ont consacré un principe simple et inébranlable : ou bien nous avançons tous ensemble en direction de la paix, ou bien nous n'y arriverons jamais. Il y a un an, devant cette Assemblée, le Président du Gouvernement espagnol nous a rappelé que l'histoire de l'humanité ne nous donnait guère de raison d'être optimistes. Œuvrons de manière créative et avec détermination à faire de notre organisation l'expression de la volonté collective, à la rendre légitime de par son efficacité et son caractère universel. Œuvrons-y pour pouvoir un jour nous enorgueillir d'appartenir à l'humanité. L'Organisation des Nations Unies, c'est nous, et les peuples du monde attendent que nous agissions en conséquence face aux défis et aux possibilités qui accompagnent cette ère du changement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^me^ Micheline Calmy-Rey, Ministre des affaires étrangères de la Suisse.

M^me^ Calmy-Rey (Suisse) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale et vous assurer du plein appui de mon pays durant cette soixantième session de l'Assemblée générale.

Les réformes constitueront un thème central de la soixantième session de l'Assemblée générale. Qu'il me soit permis de me concentrer sur quatre réformes institutionnelles dans lesquelles la Suisse s'est beaucoup investie : premièrement, la création d'un Conseil des droits de l'homme; deuxièmement, la réforme du Conseil de sécurité; troisièmement, la Commission de consolidation de la paix; et quatrièmement, la gestion interne de l'Organisation des Nations Unies.

La création d'un Conseil des droits de l'homme est essentielle. Dans sa forme actuelle, la Commission des droits de l'homme souffre de différents défauts. Nous déplorons sa faible capacité à réagir à des violations graves des droits de la personne humaine. Nous regrettons également une trop grande sélectivité et le fait d'avoir deux poids, deux mesures, qui affectent l'autorité de la Commission.

La Suisse salue la décision prise par les États Membres, lors du Sommet, de remplacer la Commission par un Conseil des droits de l'homme. Mais nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de préciser, à ce stade déjà, certaines des modalités de fonctionnement qui faisaient l'objet d'un large consensus.

Pour la Suisse, le Conseil des droits de l'homme doit être un organe principal de l'ONU ou, du moins, être directement subordonné à l'Assemblée générale. Il devra se réunir périodiquement, être basé à Genève et travailler en étroite coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme. Il devra avoir une taille qui lui confère une légitimité suffisante, tout en assurant l'efficacité de ses travaux. Enfin, pour lui donner une réelle plus-value, il devra reprendre les instruments qui font la force actuelle de la Commission des droits de l'homme, sans pour autant reproduire les défauts de cette dernière.

La physionomie et les modalités de fonctionnement du Conseil des droits de l'homme doivent être fixées rapidement. Nous nous sommes donné pour objectif de le faire dans le cadre de cette soixantième session de l'Assemblée générale. Mais l'idéal serait d'y parvenir avant la prochaine session de la Commission des droits de l'homme, en mars prochain.

Nous avons besoin maintenant de connaître plus clairement le processus qu'entend conduire le Président de l'Assemblée générale. Nous l'assurons de notre ferme soutien dans cette tâche. La Suisse espère que le futur Conseil des droits de l'homme pourra commencer à travailler rapidement, et invite tous les États à œuvrer dans ce sens.

La Suisse s'est également beaucoup investie dans la réforme du Conseil de sécurité, un organe qui symbolise à la fois la force et les faiblesses de l'Organisation. Nul ne peut contester que la composition du Conseil de sécurité doit mieux refléter les réalités géopolitiques contemporaines. Un élargissement du Conseil de sécurité lui permettra d'être plus représentatif et renforcera l'autorité de ses décisions. L'élargissement du Conseil de sécurité, qui a été l'objet d'intenses discussions ces derniers mois, n'est cependant qu'un aspect de la réforme à mener. Il ne doit pas occulter un autre pan indispensable de la réforme : l'amélioration des méthodes de travail du Conseil.

Pour la plupart des pays, les possibilités de siéger au sein du Conseil de sécurité sont rares et limitées dans le temps. Une réforme sérieuse des méthodes de travail aurait donc un impact immédiat et appréciable pour l'ensemble des États Membres. De nouvelles règles, plus détaillées, devraient être adoptées dans une résolution de l'Assemblée générale, puis transcrites dans les règles de procédure du Conseil de sécurité. De nouvelles règles, plus détaillées, devraient être adoptées dans une résolution de l'Assemblée générale, puis transcrites dans les règles de procédure du Conseil de sécurité.

Cette réforme des méthodes de travail du Conseil de sécurité doit répondre à plusieurs objectifs : renforcer les possibilités de participation des États non membres du Conseil; assurer une responsabilité accrue du Conseil vis-à-vis de l'ensemble des États Membres de l'Organisation; et enfin, améliorer la transparence et développer les moyens pour le Conseil d'entendre d'autres points de vue.

Un quatrième critère à prendre en compte est celui de l'efficacité. Les améliorations à apporter dans les méthodes de travail du Conseil de sécurité doivent être guidées par le souci de renforcer sa capacité à exercer efficacement ses responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Suisse a présenté, en mai dernier, une série de recommandations concrètes, qui ont reçu un bon accueil de la part de nombreux pays Membres. Je souhaite mettre en exergue trois propositions spécifiques.

Premièrement, conformément au principe de la responsabilité de protéger, le droit de veto ne doit pas pouvoir être exercé dans les cas de génocide, de nettoyage ethnique ou d'autres violations graves et à large échelle du droit international humanitaire ou des droits humains. Je pense que ce principe est suffisamment évident pour ne pas avoir à l'expliciter davantage.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit s'abstenir, dans toute la mesure du possible, d'exercer des fonctions législatives. La tâche de codifier et de développer le droit international relève principalement des attributions de l'Assemblée générale, qui rassemble tous les États Membres. Le Conseil est habilité par la Charte des Nations Unies à prendre des mesures d'urgence pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Cette compétence ne saurait toutefois être interprétée comme incluant le pouvoir d'imposer des obligations législatives, c'est-à-dire de portée générale, abstraite et sans limite dans le temps.

Troisièmement, en ce qui concerne les sanctions décidées par le Conseil de sécurité, il convient d'améliorer les procédures pour établir et réviser les listes des personnes ou entités frappées par des sanctions. Il n'est pas acceptable que des personnes soumises à des sanctions qui affectent leurs droits fondamentaux soient privées de tout droit de recours. En particulier, il est important que le droit d'être entendu, qui est l'un des droits fondamentaux de la personne humaine, soit dûment garanti.

La Suisse est disposée à présenter, avec d'autres pays, un projet de résolution sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité.

Une autre réforme institutionnelle importante décidée lors du sommet est la création d'une Commission de consolidation de la paix. La Suisse a apporté ses idées ces derniers mois. Elle salue la création de cet organe, qui porte sur un aspect essentiel de l'action des Nations Unies et comble une évidente lacune institutionnelle.

Après un conflit, les principaux acteurs – institutions, États, société civile – doivent travailler ensemble à la reconstruction du pays. La mission principale de la Commission de consolidation de la paix consistera à réunir les différents acteurs du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et du développement et à définir des stratégies communes d'action.

La Commission comprendra, parmi ses membres, des représentants du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, ainsi que des principaux donateurs financiers et des contributeurs de troupes. La Suisse propose d'inclure aussi dans les délibérations des représentants des principales institutions onusiennes concernées. Je pense, par exemple, au Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, au Bureau de coordination des affaires humanitaires ou au Haut Commissaire aux droits de l'homme. Il conviendra d'associer également, chaque fois que cela est utile, des experts de la société civile, du monde académique ou du secteur privé.

Par ailleurs, nous devons d'assurer, dans la composition de la Commission, une parité entre les femmes et les hommes.

Le maintien de la paix, l'action humanitaire et le développement sont des activités à mener parallèlement, et non selon un schéma rigide, divisé en plusieurs phases successives. Lors de l'élaboration du cahier des charges de la Commission, il conviendra de veiller à ce qu'elle ait la compétence d'adresser des conseils à l'ensemble des acteurs institutionnels concernés, et cela à n'importe quel moment du processus de paix et de reconstruction.

On ne peut parler d'améliorer l'efficacité du Conseil de sécurité sans parler aussi des améliorations à apporter à la gestion interne de l'Organisation des Nations Unies. La déclaration finale du sommet rassemble les mesures les plus urgentes. Elles doivent être mises en œuvre sans délai.

Dans ce contexte, trois éléments doivent être pris en considération : la compétence et la responsabilité politique de décider du budget appartiennent à l'Assemblée générale; il est indispensable d'élargir les

pouvoirs dont dispose le Secrétaire général de l'ONU en matière de gestion; les organes de contrôle interne doivent être renforcés.

Les affaires qui ont porté atteinte, ces derniers mois, à l'image de l'ONU soulignent l'urgence de renforcer les moyens d'action, ainsi que l'indépendance financière et opérationnelle du Bureau des services de contrôle interne. En outre, la complexité croissante des tâches rend indispensable un renforcement de la coopération entre les multiples organes de contrôle éparpillés au sein du système des Nations Unies. Nous invitons les États Membres à soutenir l'élargissement du mandat du Bureau des services de contrôle interne, afin de lui permettre de répondre à des demandes des organisations spécialisées.

Il me tient à cœur de souligner aussi l'importance de combattre les cas d'abus et d'exploitation sexuels commis dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies. Ces abus sont une violation grave des droits humains et des valeurs que défend l'Organisation. Ils portent atteinte à la crédibilité de l'Organisation et entravent la réalisation de sa mission sur le terrain. La Suisse prône une « tolérance zéro ». Elle appuie fermement les mesures prises récemment, notamment l'augmentation du nombre des enquêteurs résidents, qui sont déployés sur le terrain sous l'égide du Bureau des services de contrôle interne.

Nous sommes collectivement engagés depuis l'automne dernier dans une grande entreprise. Cette entreprise vise à adapter le multilatéralisme aux nouveaux enjeux et défis du XXI^{e} siècle, avec, en son centre, une ONU renforcée et plus efficace. Toute réforme requiert un dosage subtil d'ambition, de réalisme et de patience. Nous avons parcouru une part du chemin. Des grandes orientations ont été fixées lors du sommet. Il faut maintenant poursuivre le processus de réforme, concrétiser les premières décisions prises et résoudre les divergences qui persistent. Cela doit constituer l'un des objectifs principaux de la soixantième session de l'Assemblée générale qui vient de s'ouvrir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à M^{me} Aïchatou Mindaoudou, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine du Niger.

M^{me} Mindaoudou (Niger) : Il m'est particulièrement agréable de vous adresser, Monsieur le Président, les vives félicitations de la délégation nigérienne pour votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous voyons en cette élection la reconnaissance de vos éminentes qualités de diplomate et d'homme de terrain, qualités qui nous fondent, à juste titre, à entrevoir les résultats fructueux de la présente session. Soyez assuré, Monsieur le Président, du ferme soutien de ma délégation, qui vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mission.

À votre prédécesseur, S. E. M. Jean Ping, je tiens à exprimer toute notre appréciation et notre reconnaissance pour la sagesse, la compétence et la clairvoyance avec lesquelles il a présidé les travaux de notre précédente session et préparé la Réunion plénière de haut niveau.

Au Secrétaire général, M. Kofi Annan, je voudrais rendre un hommage mérité pour le rôle déterminant qu'il a joué depuis qu'il est à la tête de notre Organisation. Qu'il trouve ici l'expression de notre appui sans faille, dans son action visant à réformer le système des Nations Unies, de manière à l'adapter aux préoccupations de l'heure.

Le caractère historique de notre session est, faut-il le rappeler, incontestable, parce qu'elle intervient exactement 10 ans après la Déclaration et le Plan d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing ainsi que ceux du Sommet mondial sur le développement social de Copenhague. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans son important rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (*A/59/2005*), a fait un diagnostic exhaustif des menaces et défis multiformes et interdépendants auxquels le monde est confronté et a, en même temps, formulé d'intéressantes recommandations en vue d'y faire face. Tout aussi historique est le document final (*résolution 60/1*) de la Réunion plénière de haut niveau, que nous venons d'adopter, et qui est porteuse de grands espoirs dans la marche laborieuse vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Parmi ces menaces et défis que j'évoquais tantôt figurent en bonne place le terrorisme, les inégalités du système économique et commercial international et les violations des droits de l'homme.

Le terrorisme continue de sévir aux quatre coins du monde et de menacer sérieusement la paix et la

sécurité internationales. Les récents attentats de Londres et de Charm el-Cheikh en témoignent éloquemment. La lutte contre ce fléau devrait donc se renforcer, s'inscrire dans la durée, mais aussi dans le cadre de la légalité internationale. À cet égard, il nous paraît primordial d'accélérer le processus d'élaboration d'une convention internationale de lutte contre le terrorisme. Une telle convention devrait en définir clairement la notion, afin d'éviter les amalgames.

En outre, la lutte contre le terrorisme ne saurait être efficace et fructueuse sans une coopération internationale adéquate. C'est d'ailleurs grâce à cette coopération, qui a permis de renforcer les capacités de nos forces de défense et de sécurité, que mon pays a récemment remporté des succès notables dans la lutte contre ce phénomène.

La paix et la sécurité nécessitent également l'adoption de mesures efficaces contre la prolifération des armes en général. C'est le lieu de saluer l'initiative de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont le Niger assure la présidence en exercice, visant à transformer en instrument juridique contraignant, son moratoire sur la fabrication, l'importation et l'exportation des armes. C'est cette philosophie qui nous a amené à déplorer l'échec de la dernière Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La paix et la sécurité internationales sont aujourd'hui mises à rude épreuve par un nombre de plus en plus croissant de conflits, certains prenant l'allure de bourbiers intarissables, eu égard à leur persistance et à leur récurrence. En Afrique de l'Ouest, si certains foyers de tension sont en voie d'être éteints comme en Sierra Leone, au Libéria et en Guinée-Bissau, la sous région n'est pas encore totalement à l'abri de l'insécurité et de l'instabilité. Nous fondons l'espoir d'une évolution positive en Côte d'Ivoire, qui permettrait un retour rapide à la normale dans ce pays jadis havre de paix et de prospérité.

S'agissant du Sahara occidental, le Niger réitère son soutien aux efforts déployés par le Secrétaire général en vue de parvenir à un règlement juste et durable du conflit, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Au Burundi, nous nous réjouissons de l'aboutissement heureux du processus de paix, couronné par les élections législatives et présidentielle.

La paix ne doit pas être seulement rétablie ou maintenue. Elle doit aussi être consolidée. À cet égard, la proposition du Secrétaire général relative à la création d'une Commission de consolidation de la paix revêt une importance capitale, en ce qu'elle permettra à de nombreux pays sortant de conflits, de rompre avec le cercle vicieux de la violence et de la dévastation.

S'agissant du Moyen-Orient, mon pays tient encore une fois à réaffirmer que le règlement du conflit israélo-palestinien passe nécessairement par la réalisation des droits du peuple palestinien, dont la création d'un État indépendant, souverain et viable. À cet égard, le retrait d'Israël de la bande de Gaza constitue un pas positif qui, nous l'espérons, permettra de relancer les négociations dans le cadre de la Feuille de route.

Pour ce qui est du Jammu-et-Cachemire, nous demeurons convaincus que les résolutions de l'ONU s'y rapportant doivent être mises en œuvre, afin de permettre au peuple cachemiri d'exercer son droit à l'autodétermination, ce qui est susceptible de désamorcer davantage la tension entre l'Inde et le Pakistan. Le Niger, membre du groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique sur cette question, encourage les deux parties à aller de l'avant dans leurs pourparlers en vue de régler définitivement ce problème.

En cette année d'évaluation du chemin parcouru dans la mise en œuvre des engagements pris lors du Sommet du Millénaire, le document final de la Réunion plénière de haut niveau, que nous venons d'adopter, a encore une fois mis l'accent sur l'interdépendance des États et relevé la nécessité d'une solidarité plus accrue. À cette fin, la solidarité et la coopération internationale doivent, plus que jamais, dépasser les professions de foi pour connaître plus d'efficacité et, de toute manière, ne plus être cette solidarité à géométrie variable, comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui.

Le Niger, victime tout récemment d'une crise alimentaire aiguë, voudrait qu'une solidarité internationale repensée lui permette de prendre le pari sur l'avenir par la mise en œuvre de solutions durables pouvant garantir à son peuple une sécurité alimentaire définitive. Sans une solidarité repensée, beaucoup de pays africains dont le mien risquent hélas de ne jamais pouvoir atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Celle-ci implique, d'une

part, l'accroissement de l'aide publique au développement tant du point de vue quantitatif que qualitatif. À cet égard, nous saluons la décision de ceux des pays développés qui ont élaboré un calendrier leur permettant d'atteindre l'objectif fixé de 0,7 % de leur produit national brut d'ici à 2015. Une solidarité repensée implique, d'autre part, la mise en place de sources novatrices de financement qui n'emportent pas de fardeau excessif pour les pays en voie de développement.

Nous saluons les récentes décisions prises par les partenaires, notamment le Groupe des Huit et l'Union européenne. Nous exhortons la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies à renforcer leur coopération avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, ainsi qu'avec les initiatives nouvelles en faveur de l'Afrique telles que la Facilité de financement internationale de la Commission Blair, le Compte du défi du millénaire du Président Bush, et l'Initiative Chirac-Lula.

S'agissant du commerce international, nous fondons l'espoir que les négociations multilatérales en cours aboutiront à des conclusions mutuellement avantageuses d'ici à 2006, comme prévu. Cependant, dans l'intérêt d'un développement mutuel et partagé, l'arrêt de toutes les subventions agricoles à l'exportation devrait être observé. À cet égard la Conférence ministérielle de Hong Kong prévue en décembre prochain, constitue pour nous, une échéance cruciale qui, une fois de plus, mérite d'être abordée avec a l'esprit cette solidarité repensée, notamment à l'endroit des pays les plus pauvres.

S'agissant de l'évolution institutionnelle de l'ONU, mon pays tient à rendre hommage à la clairvoyance du Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans l'identification des enjeux de la réforme, ainsi que pour les importantes et intéressantes recommandations qu'il a formulées.

Le Niger est pleinement partie prenante au rôle que joue l'Afrique sur la scène internationale. Cet engagement collectif nous a amené à forger une position commune sur la réforme de l'ONU, à laquelle mon pays adhère totalement. En effet, notre continent, dont le poids s'affirme chaque jour davantage doit poursuivre avec détermination et dans la cohésion son combat pour la démocratisation des relations internationales.

L'ONU est la seule Organisation universelle ayant mandat de traiter des questions de sécurité, de développement et des droits de l'homme. Pour être à la hauteur de cette immense et délicate mission, elle se doit d'être juste, représentative et démocratique. Elle se doit aussi de fonder son action sur le multilatéralisme et la concertation, notamment en ce qui concerne l'Assemblée générale.

La réforme du Conseil de sécurité tant attendue doit se poursuivre dans la transparence afin que l'Organisation Nations Unies rénovée soit plus démocratique et plus représentative du monde contemporain.

Le Conseil économique et social, quant a lui, doit être l'instance de coordination et d'élaboration de stratégies, de manière à ce que les formidables possibilités générées dans ce monde de plus en plus globalisé soient aussi accessibles aux pays les plus pauvres.

La mise en place d'une Commission de consolidation de la paix vient combler un important vide en ce qu'elle constitue le lien jadis inexistant entre sécurité et développement.

Nous saluons la création du Conseil des droits de l'homme, basée sur le principe de l'universalité et de la non-exclusion. Ce sont là les conditions nécessaires au renforcement et à la refondation de notre maison commune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Juli Minoves-Triquell, Ministre des affaires étrangères, de la culture et de la coopération de la Principauté d'Andorre.

M. Minoves-Triquell (Andorre) (*parle en catalan; texte anglais fourni par la délégation*) : Au début du troisième millénaire, des moyens de transport plus rapides qui ont vu le jour au XIX^{e} siècle avec les chemins de fer nous déplacent dans le monde à des vitesses de plus en plus grandes. Des changements spectaculaires se produisent à tous les niveaux et dans tous les modes de communication. Du train à l'automobile et à l'avion, et même dans les voyages dans l'espace, la vitesse abolit les barrières spatiales. Le télégraphe, le téléphone, l'Internet, les téléphones cellulaires, les vidéoconférences : la vitesse modifie la manière dont nous communiquons les uns avec les autres.

Dans cette nouvelle ère, des changements d'une importance extrême peuvent se produire plus rapidement que l'esprit ne peut les suivre. Mais comme nous a prévenus le philosophe Paul Virillio, chaque nouvelle technologie porte le risque d'un nouvel accident et l'accroissement de la vitesse est porteur de la menace de catastrophes encore plus terribles. Les catastrophes naturelles se sont amplifiées non seulement du fait de l'accroissement de la population mais également du fait des dangers croissants de pollution de l'environnement.

Soixante ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, nous vivons dans un monde qui fonctionne plus rapidement, dans lequel nous devons être en mesure de réagir presque immédiatement aux événements. Nous devons veiller à ce que notre volonté d'agir ne soit en aucune façon amoindrie, malgré le sentiment de risque élevé avec lequel nous vivons au début du XXIe siècle, – qu'il soit dû à des phénomènes naturels, aux progrès techniques, à la menace du terrorisme ou au gaspillage des ressources. La barre est placée très haut, mais notre capacité à agir de concert en tant que groupe peut être tout aussi grande.

Une autre époque d'innovations technologiques a apporté des changements remarquables à la vitesse et au mode de communication, à savoir la presse d'imprimerie. Je souhaiterais que nous réfléchissions un instant aux conséquences de ces changements et aux enseignements que nous pouvons en tirer. La presse d'imprimerie a permis un échange rapide d'informations qui étaient dès lors facilement accessibles à un grand nombre de personnes et qui ne pouvaient être censurées ou contrôlées bien que des institutions aient très fortement essayé de promulguer ces contrôles. De cette explosion de l'information jaillit la gloire de la révolution scientifique mais aussi les guerres de religion du XVIe siècle et la première guerre mondiale de l'Europe, la guerre de Trente ans, de la première moitié du XVIIe siècle. La promesse de la maîtrise finale du monde naturel s'est accompagnée de tentatives violentes de dominer l'esprit et l'âme de l'homme.

À de nombreux égards, notre propre révolution de l'information a eu des effets identiques sur les événements. D'un côté, nous avons des raisons d'espérer que les problèmes auxquels le monde est confronté peuvent être résolus par la technique; de l'autre côté, la technique a contribué à la montée de l'extrémisme et a fourni les moyens de déchaîner la violence dans des proportions jusqu'alors inconnues.

Le mouvement des « Lumières radicales », qui est apparu d'abord aux Pays-Bas, un petit pays connu pour sa tolérance et pour sa liberté de pensée créative, a offert de nouvelles solutions au chaos et à la violence sectaire des XVIe et XVIIe siècles. Il a développé un mode de critique qui pouvait être séparé de la vérité religieuse et un système éthique complètement moderne pour la première fois dans l'histoire de l'Occident. Quelles formes pourrait prendre au XXIe siècle un mouvement des « Lumières radicales »? Je préférerais espérer que nous verrons se développer un nouveau sens des valeurs humaines, une reconnaissance du fait que nous sommes unis non seulement par notre présence dans un monde de plus en plus petit mais en tant que membres de la race humaine.

Nous sommes pleinement conscients que même si cette explosion des techniques semble rassembler tous les pays dans l'étreinte d'une culture médiatique mondialisée, elle nourrit l'étroitesse d'esprit, le nationalisme et les luttes ethniques. Le fossé entre les riches et les pauvres, entre les pays opulents et les pays défavorisés semble toujours plus large, malgré le fait que notre interdépendance s'accroît dans les échanges commerciaux et dans le travail. Mais avec la diffusion aux quatre coins du monde des images des excès du premier monde, qui peut être surpris que s'accroisse la colère à l'égard de l'Occident? La pauvreté, la discrimination, la guerre, la faim et les maladies – tel est le lot quotidien d'une grande partie de l'humanité. Nous voyons ces images tous les jours. Nous ne pouvons ignorer ces réalités ni en avoir peur. Nous devons y faire face avec des politiques de développement réelles associées à une bonne gouvernance et à un système d'échanges commerciaux et de dialogue juste. Les Objectifs du Millénaire pour le développement sont notre responsabilité collective.

L'héritage de l'État-nation de la Renaissance demeure un concept puissant. Notre amour pour nos pays respectifs et tout ce que cela représente pour nous est un aspect déterminant de nos identités. Alors, comment est-il possible de surmonter le paradoxe essentiel de cette Organisation – de relier la fierté que nous retirons de notre appartenance à un État qui est la source de nos différences matérielles, culturelles et ethniques, à l'idée d'unité, d'« être unis »?

La réponse semble en partie reposer sur la possibilité de rééquilibrer l'économie mondiale mais elle requiert également un réveil de ces sensibilités émoussées qui séparent les riches des pauvres, les avantagés des désavantagés, les libres des opprimés. La Déclaration du Millénaire était un pas en avant nécessaire, et les tensions actuelles au sujet de la réforme ne devraient pas détourner cet organe de sa mission fondamentale.

Que nous nous précipitions à toute vitesse vers des problèmes qui prendront la forme de catastrophes naturelles ou de catastrophes qui sont le fait de l'homme, nous pouvons être assurés que leurs effets ne seront plus contenus à l'intérieur des frontières nationales. Nous devons nous préparer à y répondre avec une force et une détermination qui, elles non plus, ne connaissent pas de limites.

J'ai parlé d'un petit pays, les Pays-Bas, et de son histoire. L'Andorre est également un petit pays qui croit en la tolérance et au respect du prochain. Nos relations stables avec nos voisins, la tradition d'Andorre d'être un abri sûr pendant les guerres et les conflits européens, notre tradition parlementaire qui remonte à 1419 et nos réalités géopolitiques, tout cela nous fait croire aux vertus et à la valeur du dialogue, du pacifisme et du développement et à leur défense, qui sont les mêmes que celles de l'Organisation des Nations Unies.

En 12 ans de vie internationale, mon pays a adopté environ 130 conventions internationales et a déclaré son ferme attachement à la primauté du droit international ainsi qu'à la création de la Cour pénale internationale. Nous poursuivrons cette tâche en réaffirmant notre attachement au multilatéralisme et en envoyant au Parlement pour ratification les conventions relatives au terrorisme et aux droits de l'homme. Nous appuyons également la création du Conseil des droits de l'homme et nous suivrons étroitement les progrès relatifs à une nouvelle convention dans la lutte contre le terrorisme.

L'Organisation des Nations Unies est un héritage d'une période de conflit dont le paroxysme a été la Seconde Guerre mondiale, la guerre froide et l'impasse nucléaire qui a suivi. Tout en reconnaissant ses défauts, nous ne devons pas oublier de reconnaître la sagesse de ses principes directeurs : la paix entre toutes les nations, les droits de l'homme pour tous et le développement des États.

Nous vivons à une époque où le pouvoir d'une seule nation est en train de devenir rapidement une illusion historique. Œuvrons à une nouvelle période des Lumières, celle de l'unité de l'Organisation des Nations Unies. Il est temps que nous œuvrions tous ensemble pour l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Talbak Nazarov, Ministre des affaires étrangères du Tadjikistan.

M. Nazarov (Tadjikistan) (*parle en russe*) : La Réunion plénière de haut niveau récemment convoquée au niveau des chefs d'État et de gouvernement peut, à juste titre, être considérée comme l'événement historique majeur de ce début de nouveau millénaire. Il est fondamental que, lors du sommet, la communauté internationale a non seulement réaffirmé les engagements pris précédemment, mais qu'elle a aussi adopté des décisions concrètes supplémentaires pour leur mise en œuvre pratique. Plus important encore est le fait que les dirigeants mondiaux ont clairement posé qu'il n'y a pas d'autre choix que l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organisation mondiale, pour coordonner les efforts visant à relever les défis auxquels l'humanité est confrontée.

Grâce à la volonté politique commune des dirigeants du monde est apparue une chance sans précédent de renforcer les efforts conjoints en faveur d'un développement socioéconomique pacifique et durable et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), de progresser vers l'élimination de la pauvreté et de la maladie, de surmonter les crises humanitaires, et d'offrir un monde meilleur aux générations présentes et futures.

Pour enregistrer de nouveaux progrès, il faut une action unie, concertée et cohérente de la part de la communauté internationale dans son ensemble. Il ne fait aucun doute que l'ONU doit jouer un rôle clef dans la mobilisation et la coordination de ces efforts. Nous partageons l'opinion selon laquelle il est indispensable de renforcer l'Organisation et ses institutions spécialisées, notamment grâce à une réforme urgente du Secrétariat et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies.

Le Tadjikistan se félicite du résultat du Sommet de septembre et est disposé à respecter tous les engagements pris et à appliquer toutes les décisions énoncées dans le document final. Nous le considérons comme la promesse faite par la communauté

internationale de consacrer l'attention nécessaire aux défis du développement humain et, à cette fin, d'orienter des ressources financières supplémentaires vers les pays en situation de dénuement extrême, tel le Tadjikistan.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement doivent rester au centre de nos efforts. Il est clair qu'au niveau national le rythme et les priorités de réalisation des OMD doivent être adaptés aux conditions qui prévalent dans les pays pris individuellement, chacun ayant sa manière propre de faire les choses et ses caractéristiques uniques.

Le Tadjikistan entend réaliser le maximum de progrès possibles dans la réalisation des OMD. En dépit des difficultés auxquelles nous sommes confrontés, nous avons effectué de réelles avancées vers leur réalisation. Selon la Banque mondiale, des changements positifs notables sont intervenus dans le domaine de la réduction de la pauvreté. Ces dernières années, le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté a diminué de 16 %.

Nous avons enregistré des progrès manifestes en matière de sécurité alimentaire, qui est l'une des principales priorités au Tadjikistan. Les objectifs du Gouvernement incluent notamment le développement de l'agriculture, la création dans ce domaine d'un secteur privé viable et, au minimum, des revenus des ménages ruraux triplés.

Nous partageons pleinement les conclusions du rapport sur l'évaluation des besoins en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, soumis au Secrétaire général par l'équipe d'experts dirigée par Jeffrey Sachs, qui affirme que le Tadjikistan a une chance sans précédent d'atteindre les OMD, dans le cadre de leurs principaux paramètres, d'ici à 2015. La réalisation effective des cibles prévues permettra au Tadjikistan de devenir, en Asie centrale, un modèle de démocratie émergente caractérisée par l'égalité et la prospérité.

Le Tadjikistan est actuellement à une étape clef de son développement. Le conflit armé a été réglé dans un délai relativement court et la phase complexe de consolidation de la paix, qui est mise en œuvre de manière réussie avec le soutien de l'ONU, arrive bientôt à son terme. Au cours des cinq dernières années, avec la participation du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan, le pays a réussi à progresser sur la voie difficile de la réconciliation nationale, renforçant la stabilité, mettant en place des institutions démocratiques, promouvant l'état de droit et garantissant le respect des droits de l'homme.

La stabilité et la mise en œuvre de réformes de première génération ont entraîné une augmentation rapide du produit intérieur brut, qui a connu une croissance annuelle de 9,3 % ces cinq dernières années. Le redressement de l'économie du pays progresse. Dans le même temps, les autorités de la République ont clairement conscience de l'ampleur et de la complexité des problèmes auxquels est confronté le pays; elles savent parfaitement les responsabilités qui sont les leurs afin de régler les problèmes socioéconomiques; et elles prennent toutes les mesures possibles pour y remédier.

Le Tadjikistan est l'un des premiers pays au monde à avoir fourni, avec l'aide de l'ONU, une estimation des coûts globaux et des ressources d'ensemble requises pour la réalisation des OMD. Le rapport sur l'évaluation des besoins en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement a identifié les réformes structurelles et institutionnelles fondamentales nécessaires au Tadjikistan pour créer un environnement favorable à la réalisation des OMD; ainsi que les politiques prioritaires dans les différents secteurs; et les mécanismes de financement nécessaires pour financer le développement des zones rurales, les systèmes d'éducation et de santé, les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement ainsi que la protection de l'environnement.

Selon le rapport sur l'évaluation des besoins en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, le Tadjikistan aura besoin d'environ 13 milliards de dollars sur les 10 prochaines années pour enregistrer les progrès nécessaires dans la réalisation des OMD.

Toutefois, l'évaluation des besoins en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement n'est que la première mesure concrète. Sur la base de ce document, une stratégie nationale de développement pour 2006-2008 et une stratégie plus détaillée de réduction de la pauvreté pour la période 2006-2008 sont en train d'être élaborées au Tadjikistan. Ces mesures, entreprises par le Gouvernement tadjik, correspondent pleinement aux décisions prises lors du

sommet sur l'élaboration de stratégies nationales de développement.

Le développement socioéconomique du Tadjikistan dépendra pour une large part de la démarche suivie par la communauté internationale pour surmonter les obstacles actuels, y compris l'élimination de la pauvreté, le financement du développement, la création d'un système mondial de commerce équitable, l'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, et le règlement des problèmes démographiques. C'est pourquoi les décisions prises lors du Sommet sur des questions aussi cruciales que celle du financement du développement revêtent une importance clef pour le Tadjikistan.

Je voudrais brièvement aborder certaines de ces questions fondamentales.

J'évoquerai en premier lieu les besoins liés à l'aide publique au développement. Agissant en coopération avec les experts des Nations Unies, nous avons évalué nos besoins dans ce domaine de manière détaillée et transparente. À l'heure actuelle, nos besoins financiers en matière de développement durable dépassent largement les ressources fédérales et extérieures disponibles. Sur les 930 millions de dollars que la communauté internationale des donateurs s'est engagée à fournir au Tadjikistan pour la période 2003-2005, seuls 40 % ont été effectivement versés. Nous demandons instamment à la communauté internationale de doubler, au minimum, l'aide actuelle à la réalisation des OMD.

Réduire le fardeau de la dette extérieure revêt également pour nous une importance, particulièrement dans la mesure où les fonds ainsi libérés peuvent être investis dans le développement. Grâce aux efforts entrepris par le gouvernement pour réduire le poids du service de la dette extérieure, des progrès ont été enregistrés, ces dernières années, dans la restructuration de la dette bilatérale. Toutefois, pour les prochaines années, le fardeau de la dette va demeurer très lourd. Selon les estimations, la dette cette année sera égale à plus de 40 % du produit intérieur brut, et elle continuera de menacer la stabilité macroéconomique du pays et les projets de développement.

L'économie et le commerce au Tadjikistan dépendent pour une large part des conditions favorables du marché mondial. Le Tadjikistan souhaite la conclusion réussie du cycle de Doha sur les négociations commerciales au sein de l'Organisation mondiale du commerce, afin qu'il remplisse toutes ses promesses et que des progrès soient effectués vers l'avènement d'un système mondial de commerce ouvert et équitable.

L'enclavement et l'éloignement des marchés mondiaux augmentent de manière significative les coûts de transport en transit, rendent plus difficile la participation de notre pays au commerce mondial et affectent directement le taux de pauvreté dans le pays. Dans ce contexte, la promotion de la coopération régionale, principalement avec les pays voisins, est un élément clef pour la réalisation des OMD au Tadjikistan.

Notre région est confrontée à des problèmes spécifiques, dans la mesure où la création d'un environnement propice au développement des relations commerciales et à la promotion des relations économiques en général dépend, à de nombreux égards, du succès du processus de stabilisation et de consolidation de la paix en Afghanistan, notre voisin. Tout en respectant le processus de redressement de ce pays après le conflit, il est clair qu'au niveau régional une participation active des États d'Asie centrale voisins de l'Afghanistan au développement de ce dernier sera un élément déterminant pour le succès des efforts déployés en sa faveur.

À cet égard, le Tadjikistan considère qu'il est absolument essentiel que l'Afghanistan prenne part au processus multiforme de coopération internationale. Nous espérons que nos principaux partenaires internationaux de la région apporteront le soutien nécessaire à ce processus. En effet, cette question pourrait être examinée par la nouvelle Commission de consolidation de la paix de l'ONU.

Bien que nous dépendions de l'aide internationale, le Gouvernement tadjik redouble d'efforts pour tirer parti dans toute la mesure possible de ses propres capacités nationales. Les ressources en eau du Tadjikistan offrent des avantages énormes pour la réalisation des OMD. Malheureusement, moins de 5 % de leur potentiel est actuellement exploité.

La gestion rationnelle et équitable des ressources en eau profitera directement à la réalisation des OMD en aidant à résoudre les difficultés liées, notamment, à la sécurité alimentaire, à l'emploi, à l'assainissement, à l'éradication des maladies et à l'augmentation du taux de fréquentation scolaire.

Notre objectif commun est d'élaborer un nouveau modèle, qualitativement parlant, de gestion durable des ressources en eau et de résoudre les difficultés liées à l'hydroéconomie de l'eau aux niveaux national, régional et international en conjuguant l'appui de la communauté internationale avec les efforts nationaux et en veillant à ce que les pays eux-mêmes et même les sous-régions, confrontés à des problèmes d'approvisionnement en eau, jouent un rôle de premier plan.

Nous espérons que tous les pays et l'ensemble des institutions spécialisées des Nations Unies prendront une part active dans les manifestations relatives à la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie », dont le succès dépendra des activités conjointes qui seront menées.

Pour un pays comme le Tadjikistan qui a connu un conflit civil, les progrès dans la réalisation des OMD revêtent une importance particulière. Le succès de son développement socioéconomique est fondamental pour prévenir qu'un tel conflit ne se reproduise. L'expérience nous montre que créer les conditions permettant de prévenir la reprise des conflits dans les pays qui ont été en proie à un conflit et de favoriser la progression du développement socioéconomique doit figurer parmi les objectifs clefs de la communauté internationale. À cet égard, nous convenons tout à fait que l'ONU doive s'attacher à surmonter et prévenir les conflits et à mettre l'accent sur le développement et le relèvement au lendemain des conflits. Nous espérons que la nouvelle Commission de consolidation de la paix accroîtra la capacité de la communauté internationale à répondre aux besoins des pays sortant d'un conflit et permettra d'établir un lien direct entre sécurité et développement. Le Conseil économique et social est appelé à jouer son rôle dans ce processus.

Le Tadjikistan, qui a souffert dans sa lutte pour l'indépendance, s'est résolument engagé sur la voie démocratique qui mène au développement et ne reviendra pas en arrière. La communauté internationale, d'abord et surtout l'ONU, a apporté une immense contribution à cet égard et nous avons bénéficié pendant de nombreuses années de son aide généreuse et de son appui désintéressé.

Nous sommes convaincus que l'ONU devrait demeurer l'organe prépondérant dans la réglementation des relations internationales en ce nouveau millénaire. Nous partons du principe que la fonction consolidante de l'ONU devrait être renforcée. La réforme de l'Organisation devrait être rationnelle, et la nouvelle ONU devrait elle-même être plus forte et mieux à même de réagir promptement et de manière appropriée aux événements mondiaux de façon à lutter efficacement contre des formes nouvelles et multiples de menaces et défis mondiaux. Le Tadjikistan apportera sa propre contribution dans ce domaine pour renforcer l'ONU et consolider son rôle dans le monde moderne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jorge Briz Abularach, Ministre des affaires étrangères du Guatemala.

M. Briz Abularach (Guatemala) (*parle en espagnol*) *:* En tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, le Guatemala voudrait réaffirmer devant l'Assemblée générale sa foi dans les droits de l'homme et les libertés fondamentales, l'égalité souveraine des États et le multilatéralisme participatif, transparent et démocratique et son attachement à leur égard. L'Organisation des Nations Unies continue d'être le meilleur instrument dont dispose l'humanité pour s'acquitter de cette mission.

Les objectifs que s'étaient fixés les signataires de la Charte il y a 60 ans restent valides et représentent de grands défis pour l'humanité. L'objectif consistant à maintenir la paix et la sécurité internationales présente des difficultés nouvelles. Son lien avec le développement durable et la lutte contre la pauvreté réside au cœur de ce paradigme. Nous sommes confrontés à de nouvelles menaces qui entravent la gouvernance et portent atteinte à la démocratie, telles que la traite des êtres humains, le trafic illicite des armes et des stupéfiants et le terrorisme. Celles-ci ont des répercussions spécifiques sur les petits pays vulnérables comme le nôtre.

Depuis un certain temps déjà, nous sommes confrontés à ces nouveaux défis, mais ce n'est que depuis peu que nous avons pu réfléchir et parvenir à certains accords qui nous permettront, à notre avis, d'adapter l'Organisation pour affronter globalement ces défis avec la plus grande efficacité et une ambition renouvelée.

Nous appuyons l'initiative lancée au début du débat général par le Secrétaire général concernant l'établissement d'un pacte de responsabilité qui

consiste en la responsabilisation et le contrôle efficaces du Secrétariat et des gouvernements.

Le Guatemala continuera de participer activement aux efforts déployés pour créer la Commission de consolidation de la paix, à laquelle nous contribuerons activement en nous fondant sur notre propre expérience.

Nous contribuerons également à la conclusion rapide d'une convention générale sur le terrorisme international et à la mise en œuvre d'une stratégie globale contre le terrorisme.

Nous accordons tout autant d'importance à la création d'un Conseil des droits de l'homme, à caractère permanent et dont la nouvelle intégration doit être décidée sans délai au cours de la présente session de l'Assemblée générale afin de renforcer, dépolitiser et rendre plus efficace la responsabilité de veiller au plein respect des droits de l'homme. Nous appuyons résolument le renforcement du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en lui donnant les ressources nécessaires pour accomplir efficacement son travail. Dans le même ordre d'idées, nous appuyons sans hésitation l'exercice de notre droit de protéger.

Nous croyons qu'il est indispensable de progresser avec décision dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaire, par le biais d'initiatives comme celle lancée par la Norvège, l'Australie, le Chili, l'Indonésie, le Royaume-Uni, la Roumanie et l'Afrique du Sud, à laquelle le Guatemala réitère son appui.

En ce qui concerne les organes principaux, nous appuyons le renforcement et la revitalisation de l'Assemblée générale, dont la tâche est de donner des orientations de politique générale pour les activités de l'Organisation. Il est nécessaire de rétablir le rôle principal du Conseil économique et social dans le domaine du développement durable et du renforcement permanent de sa coopération avec le Conseil de sécurité.

Nous demandons l'appui le plus large possible des États Membres à la réforme du Conseil de sécurité. Il est essentiel que cette réforme soit complète et comprenne le réexamen des méthodes de travail du Conseil et du processus de prise de décisions, avec pour objectif un Conseil de sécurité consolidé et légitimé qui reflète la réalité contemporaine et inclue la représentation de pays en développement. Nous considérons favorablement le désir qu'ont l'Allemagne, le Brésil, l'Inde et le Japon de faire partie du Conseil de sécurité en tant que nouveaux membres permanents ainsi qu'une représentation additionnelle de l'Afrique.

Il y a un an, le Président du Guatemala, Oscar Berger Perdemo, se présentait devant l'Assemblée générale pour évoquer l'heure cruciale que vivait mon pays. J'ai le plaisir, aujourd'hui, de faire part à l'Assemblée de certains des progrès qui ont été enregistrés depuis lors. Non seulement les Accords de paix ont été intégrés au programme du Gouvernement, mais nous avons adopté une loi-cadre sur ces Accords. Nous avons poursuivi le dialogue social dans tous les domaines d'activité du Gouvernement. Nous avons poursuivi la baisse des effectifs de l'armée, qui s'élève maintenant à 43 %, et nous avons progressé dans le programme de modernisation et de professionnalisation de celle-ci. Parallèlement, l'armée guatémaltèque a renforcé sa participation aux opérations de paix des Nations Unies, actuellement en Haïti et en République démocratique du Congo.

Les postes de dépenses publiques se concentrent sur les domaines social et de l'infrastructure, auxquels est consacré 60 % du budget national pour l'exercice 2006. Un Secrétariat d'État chargé de la sécurité alimentaire et nutritionnelle a été créé et nous avons mis en place une politique publique en la matière axée sur la participation et la viabilité. D'importantes initiatives sont prises au niveau national ainsi que conjointement, avec d'autres pays d'Amérique centrale, pour lutter contre la délinquance et la criminalité transnationale organisée. La mise en œuvre du programme de relance économique et sociale se poursuit avec enthousiasme. Une loi cadastrale a récemment été promulguée et la semaine prochaine sera présentée la politique relative à la concurrence, politique consensuelle arrêtée avec la participation de la société civile.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale reste au cœur de toutes les activités de notre Gouvernement, qui veille dans sa mise en œuvre au plein respect de la diversité ethnique, culturelle et linguistique du pays. Nous avons récemment défini la politique nationale pour les peuples autochtones qui a été présentée par la lauréate du prix Nobel de la paix et ambassadrice de notre pays pour les accords de paix du Guatemala, M^{me} Rigoberta Menchú.

Les actions en justice et procès contre les personnes ayant commis des actes de corruption se poursuivent et la politique de transparence dans les achats et contrats publics est toujours appliquée.

L'engagement pris au niveau national en ce qui concerne le plein respect des droits de l'homme est toujours en vigueur, notamment dans les activités interinstitutions organisées dans le cadre du plan national en matière de droits de l'homme qui vient d'être adopté. Parallèlement, un bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a été mis en place afin de conseiller le Gouvernement, les pouvoirs publics et la société civile dans le cadre de renforcement de la défense et de la protection des droits de l'homme dans notre pays.

Toutefois, les progrès enregistrés sont de plus en plus compromis par l'augmentation démesurée du prix des combustibles fossiles, qui a des répercussions extrêmement néfastes sur les pays à économie ouverte et qui sont importateurs nets de pétrole comme le Guatemala. Notre facture pétrolière absorbe un pourcentage croissant des devises générées par l'exportation de biens et services. Parallèlement, nous avons dû décider d'importantes augmentations du coût des transports et de la production d'électricité, ce qui a des effets démultipliés sur les secteurs productifs et le panier de la ménagère. Les répercussions de tout cela, tant au niveau de l'économie dans son ensemble qu'au niveau macro-économique, menacent de freiner notre expansion économique. D'autre part, nous nous efforçons d'économiser l'énergie et de développer des sources d'énergie de substitution aux hydrocarbures. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle œuvre de concert à atténuer l'impact de ce phénomène.

Le Guatemala prend actuellement des mesures pour renforcer la démocratie nationale, avec la mise en place d'un régime de gouvernance démocratique, participatif et inclusif. Notre attachement à la défense de la démocratie dans le monde est inébranlable. C'est la raison pour laquelle nous participons activement aux instances qui ont pour objectif de promouvoir et défendre la démocratie et nous appuyons le Fonds pour la démocratie.

La politique extérieure de mon pays a pour objectifs fondamentaux de permettre une meilleure intégration du Guatemala dans le monde, un renforcement du multilatéralisme et de l'intégration régionale. Nous avons renforcé nos relations avec les pays et groupes de pays avec lesquels nous partageons un dialogue et des mécanismes de coopération institutionnalisés et nous avons en outre établi de nouvelles associations stratégiques avec des pays et groupes de pays d'Amérique du Sud, des Caraïbes, d'Asie et d'Afrique.

Au cours de l'année, nous avons enregistré des progrès importants en matière d'intégration régionale. Nous progressons dans le processus d'évaluation conjointe avec l'Union européenne en vue d'engager, en mai 2006, des négociations sur un accord d'association et de libre-échange entre les deux régions.

Le Traité de libre-échange entre les États-Unis d'Amérique et les pays d'Amérique centrale, qui comprend les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine, ouvre d'importants horizons à notre pays en matière de création d'emplois, d'augmentation des investissements, et de garanties juridiques. Toutefois, nous adhérons au Traité de libre-échange entre la République dominicaine, l'Amérique centrale et les États-Unis sous le titre de pays à risque -- moins favorable que celui qui, à notre avis, nous correspond – attribué par les organismes de crédit et de promotion des exportations des pays développés. Entre autres conséquences, cette situation minimise de manière injustifiée notre cote de crédit. Le Guatemala est en effet l'un des pays qui ont obtenu les meilleurs résultats au niveau du service de la dette; il a l'un des meilleurs indices du monde en termes de dette extérieure, des relations de travail bien établies avec tous les organismes multilatéraux, une croissance économique soutenue depuis plus de 15 ans, une monnaie stable, une inflation à un chiffre et des réserves monétaires importantes.

Au plan stratégique, le Guatemala a progressé dans la négociation d'accords commerciaux avec la Colombie, la République de Chine (Taiwan), la Fédération de Russie et le Belize, ainsi qu'avec le Marché commun du Sud (MERCOSUR), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Communauté andine, le Chili, le Canada, l'Égypte et Israël.

Un autre pilier fondamental de la politique extérieure du Guatemala est l'attention apportée au phénomène de la migration guatémaltèque. Le Gouvernement appuie dûment un règlement des

problèmes des migrants et le plein respect de leurs droits fondamentaux, par le biais d'initiatives menées aux niveaux national et international. Nous lançons un appel aux pays hôtes, et en particulier aux États-Unis, pour qu'ils facilitent la régularisation des émigrants guatémaltèques dans leur pays. À cette fin, nous continuons de collaborer au niveau international à tous les efforts visant à régler les problèmes que rencontrent les émigrants. Nous nous félicitons de ce que le document final de la Réunion plénière de haut niveau reconnaisse le lien qui existe entre la migration internationale et le développement.

Le Guatemala continuera de prendre les dispositions nécessaires pour réduire la pauvreté dans le pays et parvenir à un développement durable. L'établissement de priorités au niveau des dépenses publiques nationales n'est pas suffisant par rapport à l'ampleur des mesures que nous entendons prendre. Il nous semble impératif, à cet égard, d'assurer le succès de la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Par définition, le développement doit être au cœur des négociations du cycle de Doha et nous sommes convaincus que lorsque nous nous réunirons à Hong Kong en décembre, nous pourrons prendre les décisions auxquelles aspirent depuis longtemps les pays en développement. Nous devons rendre les règles du jeu équitables dans le commerce des produits agricoles et nous avons besoin d'obtenir un meilleur accès au marché des économies les plus dynamiques de la planète pour nos biens et services, ainsi que pour élargir et diversifier notre base productive.

Nous avons reçu avec satisfaction la proposition faite par le Président Bush, dans cette même salle, en faveur de l'accélération de l'élimination de tous les droits de douane et des subventions qui déforment les règles du libre-échange dans le monde. Nous exhortons les pays bailleurs de fonds, les organismes spécialistes du développement et le système financier international à renforcer leur coopération financière et technique avec les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) modérément endettés, dont fait partie le Guatemala.

Je voudrais souligner tout particulièrement notre préoccupation relativement à la situation des 23 millions d'habitants de la République de Chine (Taiwan), dont les aspirations à une représentation auprès des organisations internationales n'ont pas encore été satisfaites. Le Guatemala, attaché au maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi qu'au règlement pacifique des différends, lance un appel aux parties situées dans la région du détroit de Taiwan, afin qu'elles s'abstiennent de tout recours ou menace, recours à la force et les exhorte à régler leurs différends par le dialogue.

Nous faisons également le vœu que la situation difficile au Moyen-Orient trouve une issue, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1402 (2002) du Conseil de sécurité. À cet égard, nous nous félicitons des engagements pris et des progrès enregistrés dans le processus de paix au Moyen-Orient, notamment le dialogue établi entre les parties, la mise en œuvre de la Feuille de route et l'application du plan de désengagement.

Alors que nous célébrons l'anniversaire de notre Organisation, nous ne pouvons éviter d'évoquer les millions de personnes qui ont perdu la vie durant la Seconde Guerre mondiale et l'Holocauste, produits de l'empire du totalitarisme. Nous pensons également à la lutte menée pour retrouver la démocratie, la liberté et la dignité de l'être humain.

L'espoir est né avec la libération des hommes, des femmes et des enfants des camps de concentration, avec la fin de la guerre et la signature de la Charte à San Francisco. Nous ne pouvons pas frustrer ces espoirs ni retourner dans le passé. L'ONU doit tenir ses promesses et continuer à offrir une chance à l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ayeva, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine du Togo.

M. Ayeva (Togo) : Avant tout, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement togolais et en mon nom propre, nos vives et très chaleureuses félicitations au moment où vous venez d'être porté à la tête de la soixantième session de notre Organisation. Je voudrais vous assurer du soutien et de la collaboration de la délégation togolaise, car je suis confiant que votre expérience et vos qualités remarquables sont un grand atout pour imprimer aux travaux de la présente session un rythme conforme aux grands enjeux et défis mondiaux, que nous devons relever ensemble.

Je voudrais aussi exprimer à votre prédécesseur, M. Jean Ping, notre haute appréciation pour le travail

immense qu'il a accompli avec brio et admiration tout au long de son mandat. Grâce à son dévouement et à sa perspicacité, qualités d'un diplomate émérite au service de son pays le Gabon et au service de l'Afrique, il a su diriger avec efficacité les travaux de la précédente session, y compris les débats que nous avons menés ces derniers jours sur les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Je voudrais également rendre un vibrant hommage au Secrétaire général de notre Organisation, notre frère Kofi Annan, dont l'engagement au service de l'ONU et au service des grandes causes et des nobles idéaux qu'elles incarnent a permis de franchir des étapes décisives dans l'amélioration, en qualité et en efficacité, du fonctionnement de l'ONU. Je voudrais l'assurer du soutien total de mon pays dans la continuation de la mission que nous lui avons confiée et dont il s'acquitte avec compétence et sérénité, et avec détermination et humanisme.

L'Organisation des Nations Unies se trouve à la croisée des chemins. Les défis auxquels le monde continue à être confronté, notamment la persistance des conflits qui ravagent de nombreux pays et régions de notre planète, les pandémies, les inondations et les cataclysmes naturels, les énormes dangers qui menacent l'environnement et l'écosystème, la famine engendrée ici et là, particulièrement sur le continent africain, en raison de la sécheresse et des problèmes climatiques, le fossé qui continue de se creuser entre pays nantis et ceux qui demeurent affligés par le sous-développement, ces défis, dis-je, nous appellent à plus de solidarité et à l'impérieuse nécessité de réformer notre Organisation et d'adapter ses organes et son fonctionnement au nouveau contexte international.

C'est pourquoi le Togo, mon pays, soutient fermement le processus de réforme de l'ONU, tel qu'esquissé dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, intitulé « Un monde plus sûr : notre affaire à tous » (A/59/565). En effet, il nous faut impérativement réaffirmer certains principes et idéaux fondamentaux, qui avaient guidé les pères fondateurs de l'ONU, et inventer des stratégies et méthodes d'action plus audacieuses et plus adaptées à l'ampleur et à la gravité des problèmes qui ne peuvent être réglés efficacement que dans le cadre de cette enceinte, symbole de la solidarité et de la fraternité entre les États et entre les peuples.

Il nous faut persévérer et intensifier la lutte contre la pauvreté et la faim, le manque d'instruction, les disparités entre les sexes, la mortalité infantile, les maladies et la dégradation de l'environnement, les conflits dévastateurs et meurtriers.

Je voudrais saisir cette occasion, au nom du Gouvernement et du peuple togolais, pour exprimer notre profonde gratitude et nos vifs remerciements à la communauté des États ici présents, pour les soutiens multiformes et les marques de sympathie exprimés à l'endroit de notre pays à la suite de la disparition inopinée du Président Gnassingbe Eyadema et dans le contexte des difficultés que le Togo a connues à la suite de cette disparition.

Fort heureusement, le Togo est sorti de cette période d'agitations et de tumultes. Le calme et la sérénité règnent à nouveau et laissent entrevoir une ère nouvelle d'espoir pour le pays. En effet, en dépit de la tension et des violences qui ont caractérisé le processus électoral, depuis lors, le Togo a continué à marquer des avancées tangibles sur la voie de l'apaisement et de la décrispation de la vie sociopolitique. C'est ainsi qu'un Gouvernement d'union nationale a été mis en place, avec des représentants de toutes les tendances politiques et de la société civile. Par ailleurs, conformément à notre volonté d'ouverture et de dialogue, nous avons entamé des consultations avec la classe politique togolaise ainsi que les acteurs de la société civile, afin de susciter un large consensus et une grande mobilisation dans la conduite du processus de réconciliation nationale et dans les efforts pour le retour et la réinsertion des réfugiés. Ces consultations constituent aussi une amorce du dialogue politique qui permettra de s'accorder sur la réforme du cadre électoral, le réaménagement des organes et institutions de régulation, avec la contribution de tous, ainsi que les étapes et le calendrier des élections législatives.

La sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'enracinement des valeurs et pratiques de la démocratie, le renforcement de l'état de droit et la bonne gouvernance sont au cœur des 22 engagements auxquels mon pays a souscrit le 14 avril 2004 avec l'Union européenne. Ils sont aussi au cœur de notre action et au cœur des exigences et des attentes de mes concitoyens. C'est pourquoi, immédiatement après la mise en place du Gouvernement, nous avons pris des mesures et initiatives hardies dans ces différents secteurs.

Ainsi, une Commission nationale spéciale d'enquête indépendante a été mise en place, avec pour mission de faire la lumière sur les violences et les actes de vandalisme perpétrés au cours du processus électoral. De même, les autorités togolaises, à tous les niveaux, ont pleinement coopéré avec la mission d'établissement des faits des Nations Unies, dont le mandat consistait aussi à faire la lumière sur les violences et les allégations de violations des droits de l'homme survenues entre le 5 février et le 5 mai 2005. Les conclusions et les recommandations de cette mission, que je souhaite utiles et prospectives, seront examinées dans un esprit d'ouverture et le souci de remédier à des défaillances éventuelles, afin de proscrire, à jamais, la résurgence des actes de violence lors des futures compétitions électorales au Togo. Dans un souci d'apaisement et de décrispation, toutes les personnes interpellées et détenues pour leur implication et responsabilité présumées dans les actes de violence, les exactions, les saccages de biens et d'édifices, lors du processus électoral, ont été élargies. C'est également dans le souci de renforcer la confiance des citoyens dans les institutions de la République que nous venons de lancer un vaste programme de réforme de la justice.

Aujourd'hui, nous réaffirmons donc que la démocratie constitue le levain pour un développement socioéconomique harmonieux et durable au Togo. De même, l'efficacité et la transparence dans la gestion des affaires de la cité et le respect des droits de l'homme représentent pour le Gouvernement togolais un impératif majeur.

Toutefois, il est évident que la jeune démocratie togolaise a besoin du soutien de la communauté internationale pour s'enraciner durablement et contribuer au renforcement de la paix et de la stabilité en Afrique de l'Ouest. Je voudrais saisir cette occasion pour renouveler la reconnaissance du peuple togolais envers l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour les efforts déployés en accompagnant le Togo au cours de cette période cruciale.

L'édification d'un État de droit est une épreuve de longue haleine. Elle s'effectue étape par étape et doit être consolidée à chaque palier. Il en a été ainsi pour toutes les grandes démocraties. Je voudrais donc inviter tous nos partenaires de développement à soutenir le Togo dans sa marche résolue et irréversible vers la démocratie et la consolidation d'un État de droit, un espace de liberté où tous les Togolais pourront jouir pleinement de leurs droits fondamentaux et pourront agir, penser et créer en toute liberté.

Je voudrais, en concluant mon propos, souligner à nouveau le bien-fondé de la solidarité internationale, particulièrement entre les pays nantis et les pays en développement. En effet, nous vivons dans un monde de plus en plus interdépendant, confronté à des menaces et à des défis multiples. Ces menaces n'épargnent aucun État, grand ou petit, et exigent de nous tous une action concertée et solidaire, particulièrement dans les situations qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales.

L'Afrique, en particulier, demeure une zone de conflits et d'instabilité, ce qui aggrave le désarroi et la détresse des populations. Nous nous félicitons de l'engagement et du soutien de la communauté internationale, particulièrement en Côte d'Ivoire, dans la corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs.

Au moment où nous nous réjouissons des signes encourageants dans le processus de paix au Burundi, nous voudrions cependant exhorter l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale à demeurer vigilantes et actives pour accompagner le peuple frère de la République démocratique du Congo, qui s'achemine vers la stabilité et l'aboutissement de son processus électoral.

Pour ce qui est de la Côte d'ivoire, cette nation doit retrouver rapidement le chemin de la sérénité et de la concorde pour continuer à jouer un rôle de premier plan dans les efforts d'intégration politique et économique en Afrique de l'Ouest.

Nous estimons, cependant, qu'il serait plus judicieux d'agir à temps sur les causes de ces conflits plutôt que d'intervenir avec retard sur les conséquences souvent dévastatrices. Il convient donc de réfléchir ensemble au traitement des causes profondes de ces situations.

C'est pourquoi mon pays voudrait proposer ici deux pistes de réflexion.

La première réflexion est d'ordre institutionnel. L'Afrique doit mettre en place des institutions démocratiques d'un type nouveau, axées sur la valorisation du dialogue et la recherche permanente du compromis et du consensus, plus proches de nos

traditions de palabre que le diktat d'une majorité sur une opposition.

La deuxième concerne la nécessité de renforcer la capacité de gestion des États où l'administration est encore fragile, de manière à améliorer la qualité et l'efficacité des services publics et administratifs pour placer l'État au service du citoyen.

Je souhaite que notre Organisation renforce son action en faveur des administrations nationales pour les rendre plus performantes, plus accessibles aux citoyens. Ce faisant, l'ONU concrétiserait davantage sa vocation en tant qu'espace irremplaçable de dialogue et de solidarité, au service de l'humanité, du bien-être des hommes et de la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

La séance est levée à 13 h 5.